



service public d'eau potable

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le **29 JUIN 2016**

ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_042-DE

Syndicat de l'Eau du Morbihan
27 rue de Luscanen – CS 72011
56001 VANNES Cedex

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



réservoirs
de distribution



réseaux de
distribution



branchements

Exercice 2015

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable
pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Modes de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	10
1.4.	Nombre d'abonnés.....	11
1.5.	Eaux traitées.....	12
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2013 :	12
1.5.2.	Volumes mis en distribution au cours de l'exercice	13
1.5.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	14
1.5.4.	Autres volumes.....	16
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	17
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	18
2.1.	Modalités de tarification.....	18
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	20
2.3.	Recettes.....	24
3.	Indicateurs de performance	27
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	27
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b)	30
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	31
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	31
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	34
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	35
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	35
3.4.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	37
3.5.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	38
3.6.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	38
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	39
3.8.	Taux de réclamations (P155.1).....	40
4.	Financement des investissements.....	41
4.1.	Branchements en plomb.....	41
4.2.	Montants financiers	41
4.3.	État de la dette du service	43
4.4.	Amortissements	43
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude	43
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	45
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	45
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	45
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	46

ANNEXES

Annexe 1 : Structure budgétaire

Annexe 2 : Tarifs au 1/1/16 et au 1/1/15

Annexe 3 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b) en détail

Annexe 4 : Liste des marchés Distribution notifiés en 2014

Annexe 5 : Notice d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) - 2015

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau :

- Communal
- Intercommunal

- Nom de la collectivité : syndicat de l'Eau du Morbihan
- Caractéristiques : Eau du Morbihan est un syndicat mixte qui s'est vu transférer par ses membres les compétences obligatoires : Production et Transport de l'eau potable au 1^{er} janvier 2012, ainsi que la compétence optionnelle : **Distribution**. Ces évolutions de compétences sont accompagnées de modifications statutaires entérinées par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 modifié.
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Compétences obligatoires faisant l'objet d'un autre rapport sur le prix et la qualité du service

- Composition et organisation (au 31 décembre 2015) : Eau du Morbihan est composé de 102 membres dont 9 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 4 communautés de communes et 89 communes. Le syndicat exerce ainsi les compétences Production et Transport de l'eau potable sur **232 communes** et la compétence optionnelle **Distribution** sur **120 communes**.

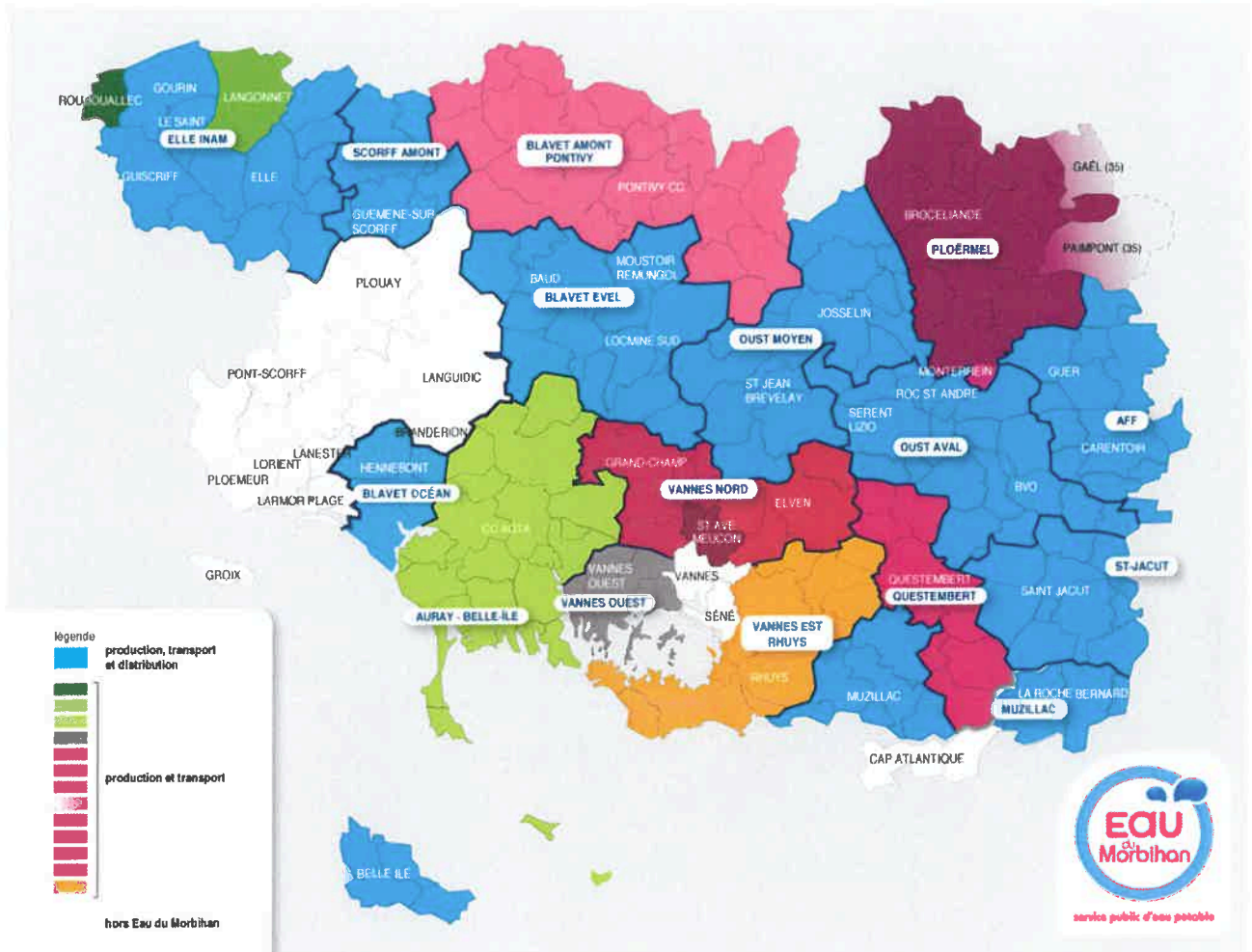
En effet, la composition des membres de Eau du Morbihan a évolué au 1^{er} janvier 2015 de la façon suivante :

- Dissolution du SIAEP de la région d'Hennebont – Port-Louis, ayant décidé de transférer la compétence optionnelle Distribution à Eau du Morbihan,
- Transfert de la compétence eau potable sur le secteur de Trévidel-Malpignon de Kervignac à Eau du Morbihan.

Par ailleurs, en 2015, le syndicat est organisé en 16 collèges territoriaux, instances de concertation et d'information pour l'exercice des compétences partagées ou entièrement transférées au syndicat.

La carte ci-après permet d'illustrer l'organisation du syndicat de l'Eau du Morbihan (situation jusqu'au 31 décembre 2015).

Le périmètre du syndicat au titre des compétences obligatoires Production – Transport correspond au territoire « coloré » (toutes les couleurs confondues). Seul le territoire coloré en bleu concerne la compétence optionnelle Distribution.



A signaler toutefois :

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui Non

En application des règles régissant les transferts de compétences, les règlements de service des syndicats primaires sont restés en vigueur et ont été automatiquement repris par Eau du Morbihan au 1^{er} janvier 2012. Pour autant, par délibération du comité syndical en date du 14 décembre 2012, les règlements de service ont été complétés et mis à jour pour prendre en compte de nouvelles dispositions réglementaires.

A signaler :

Des modifications sont intervenues depuis le 1^{er} janvier 2016 par la création de trois communes nouvelles. Des modifications interviendront d'ici le 1^{er} janvier 2020 au plus tard, pour intégrer la prise de compétence eau potable au niveau des communautés de communes et d'agglomération ; le mécanisme de représentation – substitution s'opèrera.

1.2. Modes de gestion du service



- Le service est exploité en régie
 régie intéressée
 gérance
 marché de prestation de services
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 portant sur la modification des statuts du syndicat départemental de l'eau du Morbihan, le principe de substitution a été appliqué pour les contrats de marchés publics de services et de délégation de service public.

Ainsi, les contrats d'exploitation en vigueur au 1^{er} janvier 2012 ont été transférés à Eau du Morbihan. Pour les contrats transférés dans leur intégralité à Eau du Morbihan, des avenants ont été signés afin de distinguer les éléments propres à la compétence Production-Transport et à la compétence Distribution.

Bilan des contrats d'exploitation concernant Eau du Morbihan:

Nombre d'afferriages	13
Nombre de marchés de services	9

La liste détaillée ci-après indique les mentions suivantes pour chaque périmètre initial :

- La nouvelle appellation relative à chaque périmètre initial sous le libellé « périmètre »
- Nature du contrat d'exploitation
- Nom du délégataire ou du prestataire
- Date de début de contrat
- Date de fin de contrat initial ou date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)
- Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat
- Numéro et date d'avenant actant du transfert à Eau du Morbihan
- Nombre d'avenants depuis le 1^{er} janvier 2015 et nature des avenants (en dehors des avenants de transfert)

Le libellé « périmètre » permet d'identifier le secteur géographique concerné par un même contrat d'exploitation en rappelant le découpage en collège territorial (CT).

Vie des contrats sur le territoire d'Eau du Morbihan Production et Distribution - 2015

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2015		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Blavet Evel / Baud	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	4	1	17/02/12	4	15/01/16	Intégrer les modifications opérées sur les équipements. Représenter les modalités financières inhérentes au changement de réactifs.
CT Blavet Evel / Moustoir	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	17/02/12			
CT Blavet Evel / Locminé	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	2	08/02/12			
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	1					
CT Blavet Océan / Trévidel	prestation de services	SAUR	01/01/2013		31/12/2015						
CT Auray-Belle Ile / CCBI	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	5	3	08/02/12	5	11/03/15	Intégrer l'UP Antoureau, adapter les modalités financières, arrêter l'unité dessalement, annexer le RS
CT Ellé-Inam / Ellé	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccourcissements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Ellé-Inam / Gourin Distribution	affermage	STGS	01/01/2015	5	31/12/2019						
CT Ellé-Inam / Guisriff	affermage	SUEZ	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	29/02/12	2	29/04/15	Mettre à niveau UP Cadigné en compte l'augmentation de la consommation industrielle, améliorer le rendement du réseau, faire la vérification des poteaux et changer le régime de TVA, actualiser tarifs et les indices

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le 09 JUIN 2016
 ID : 056-255601872-20160629-CS-2016_042-DE

Périmètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2015		
							N°	date visa	N°	date visa	N°
CT Ellé-Inam / Le Saint	affermage	SUEZ	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	12/03/12	2	29/04/15	Améliorer le rendement du réseau, changer le régime de TVA et actualiser les tarifs et les indices.
CT Scorff amont / Guémené	affermage	SUEZ	01/01/2012	10	31/12/2021	2	1	05/04/12	2	29/04/15	Mettre à niveau l'UP La Plaisance, améliorer le rendement du réseau en renforçant la sectorisation, réaliser une modélisation informatique, améliorer la qualité de l'eau, changer le régime de TVA, actualiser les tarifs et les indices.
CT Oust Moyen / CC Josselin	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	2	1	08/02/12	2	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccords d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Oust moyen / Réguiuny	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3	1	17/02/12	3	29/04/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccords d'indices dans les formules de révision.
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1	1	08/02/12			Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccords d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Oust aval / BVO	affermage	SAUR	01/01/2008	15	31/12/2022	3	1	08/02/12	3	30/01/15	

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le 29 JUN 2016
 ID : 056-255691072-20160624-CS_2016_042-DE

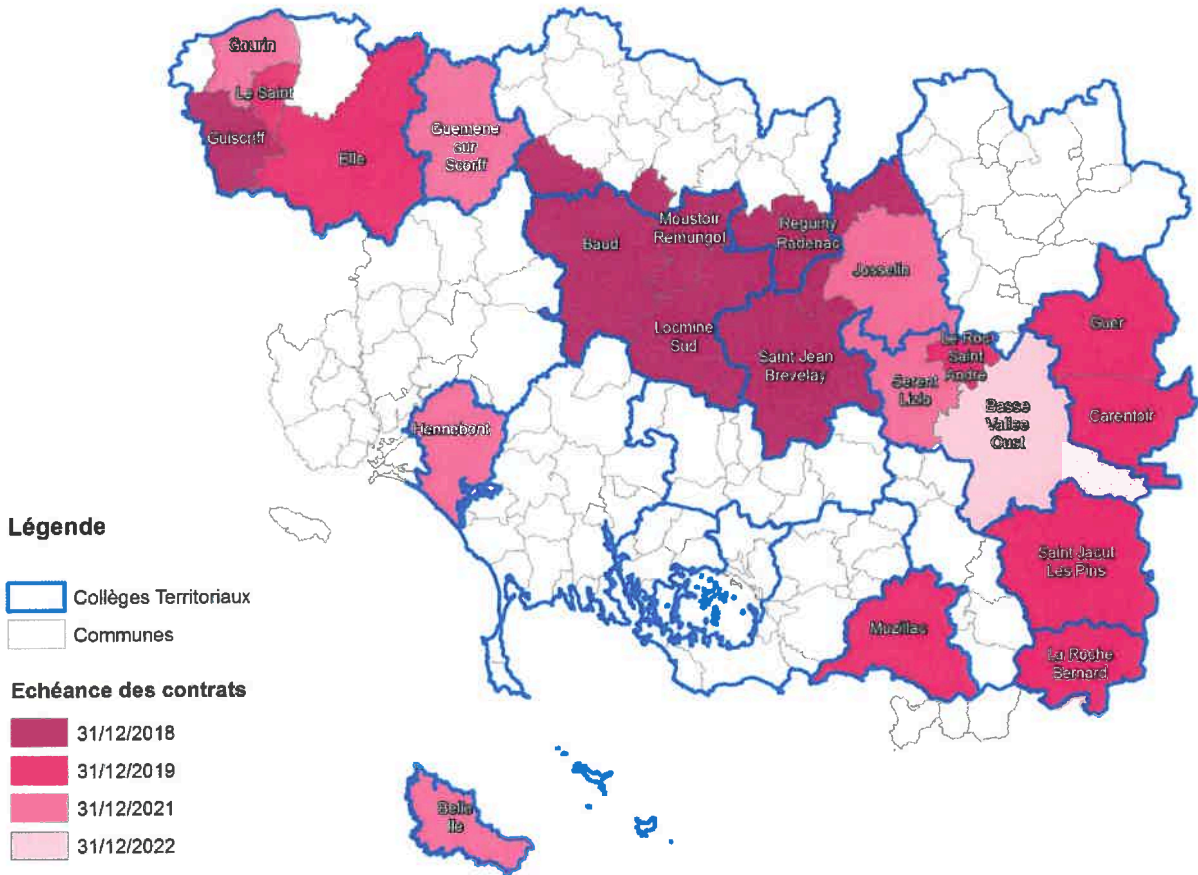
Périmètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2015			
							N°	date visa	N°	date visa	N°	date visa
CT Oust aval / Roc Saint André	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	30/01/15		Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccords d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Oust aval / Sérent-Lizio	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3	1	08/02/12	3	30/01/15		Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccords d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Aff / Guer	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3	1	08/02/12	3	21/01/16		Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
CT Aff / SIAEP Carentoir	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3	1	08/02/12	3	21/01/16		Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3	1	08/02/12	3	21/01/16		Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
CT Muzillac / Muzillac	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	6	3	08/02/12	6	21/01/16		Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
CT Muzillac / La Roche Bernard	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	21/01/16		Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée ; UP : Unité de production ; RS : Règlement de service

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le **29 JUN 2016**
 ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_042-DE

Echéance des contrats sur le périmètre Distribution (état au 31/12/2015)



Les prestations confiées aux exploitants dans le cadre de leur(s) contrat(s) sont les suivantes, au titre de la compétence optionnelle Distribution :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances des clients
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
Renouvellement	des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	maintenance des ascenseurs de réservoirs

Eau du Morbihan prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, du génie civil
-----------------------	---

Les exploitants et Eau du Morbihan peuvent agir sur des équipements différents pour un même ouvrage.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Les chiffres sont établis à partir des enquêtes INSEE.

Périmètre de Eau du Morbihan (en habitants)	Population INSEE 2015	Population DGF 2015
Au titre de la compétence Distribution	196 135	213 799

(Source : population INSEE mise à jour en décembre 2015 + population DGF 2015 pour la part des résidences secondaires)

Le service public d'eau potable dessert **213 799 habitants au 31/12/2015**.

La variation de +10% enregistrée entre 2014 et 2015 de +10 % s'explique principalement par la prise en compte des 5 communes : Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène.

1.4. Nombre d'abonnés



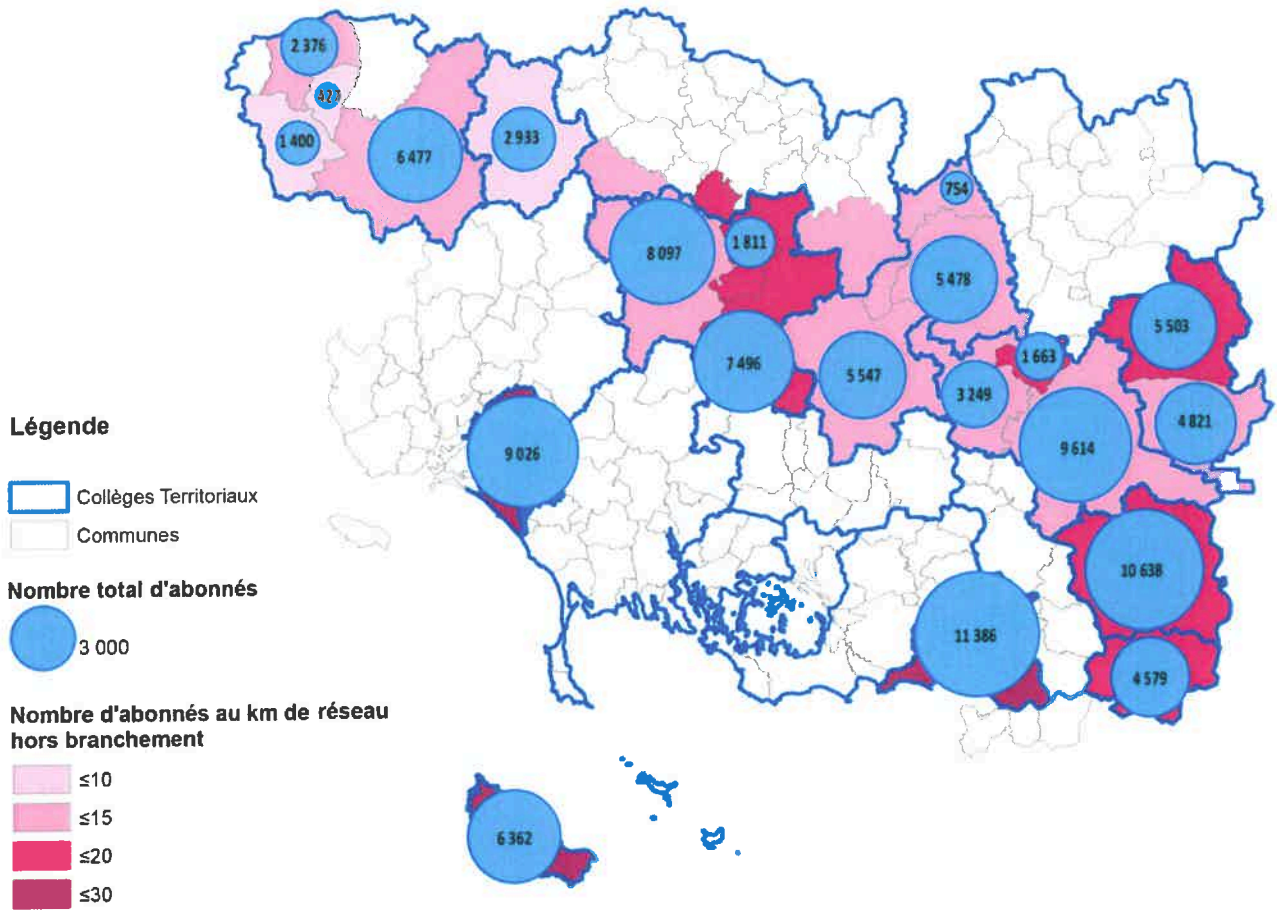
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **109 438 abonnés au 31/12/2015**.

La répartition des abonnés par périmètre est la suivante :

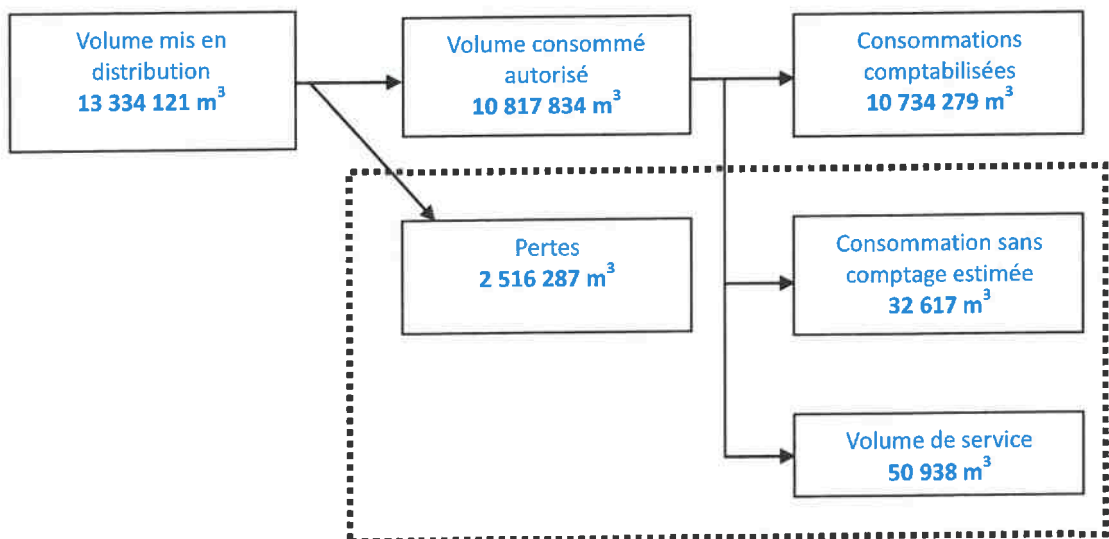
Périmètre	Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés non domestiques	Nombre total d'abonnés 2015	Nombre total d'abonnés 2014	Variation 2015/2014	Nombre d'abonnés/ Km de réseau hors branchement
CT Auray-Belle Ile / CCBI	6 362	0	6 362	6 296	1%	27
CT Oust Moyen / CC Josselin	5 477	1	5 478	5 421	1%	14
CT Ellé-Inam / Gourin	2 375	1	2 376	2 376	0%	14
CT Ellé-Inam / Guiscriff	1 399	1	1 400	1 412	-1%	8
CT Ellé-Inam / Le Saint	427	0	427	432	-1%	7
CT Oust aval / Sérent-Lizio	3 247	2	3 249	3 215	1%	13
CT Blavet Océan / CCBO	9 026	0	9 026			27
CT Blavet Océan / Trévidel	96	0	96			23
CT Blavet Evel / Baud	8 094	3	8 097	8 044	1%	14
CT Scorff amont / Guémené	2 932	1	2 933	2 973	-1%	9
CT Ellé-Inam / Ellé	6 474	3	6 477	6 457	0%	11
CT Oust aval / BVO	9 612	2	9 614	9 540	1%	15
CT Aff / SIAEP Carentoir	4 815	6	4 821	4 780	1%	15
CT Muzillac / Muzillac	11 386	0	11 386	11 248	1%	28
CT Muzillac / La Roche Bernard	4 579	0	4 579	4 533	1%	19
CT Blavet Evel / Moustoir	1 808	3	1 811	1 818	0%	16
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	10 637	1	10 638	10 615	0%	16
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	5 542	5	5 547	5 513	1%	11
CT Aff / Guer	5 502	1	5 503	5 459	1%	16
CT Blavet Evel / Locminé	7 490	6	7 496	7 397	1%	16
CT Oust aval / Roc Saint André	1 663	0	1 663	1 633	2%	19
CT Oust moyen / Réguieny	754	0	754	754	0%	12
TOTAL	109 697	36	109 733	99 916	10%	16

Nombre d'abonnés et densité en 2015



1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2015 :



1.5.2. Volumes mis en distribution au cours de l'exercice



Périmètre	Volume mis en distribution (en m ³)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	452 470
CT Oust Moyen / CC Josselin	615 883
CT Ellé-Inam / Gourin	309 557
CT Ellé-Inam / Guiscriff	313 362
CT Ellé-Inam / Le Saint	47 698
CT Oust aval / Sérent-Lizio	389 621
CT Blavet Océan / CCBO	1 043 907*
CT Blavet Océan / Trévidel	11 186
CT Blavet Evel / Baud	883 069
CT Scorff amont / Guémené	248 831
CT Ellé-Inam / Ellé	679 217
CT Oust aval / BVO	1 043 594
CT Aff / SIAEP Carentoir	626 222
CT Muzillac / Muzillac	1 005 879
CT Muzillac / La Roche Bernard	405 299
CT Blavet Evel / Moustoir	368 300
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 059 947
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	889 747
CT Aff / Guer	792 070
CT Blavet Evel / Locminé	1 621 054
CT Oust aval / Roc Saint André	208 140
CT Oust moyen / Réguieny	319 068
TOTAL	13 334 121

*Volume estimé

1.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques

Périmètre	Volume domestique 2015 (en m ³)	Volume non domestique 2015 (en m ³)	Volume total 2015 (en m ³)	Volume total 2014 (en m ³)	Variation 2015/2014
CT Auray-Belle Ile / CCBI	520 618	0	520 618	411 736	26%
CT Oust Moyen / CC Josselin	497 200	1 638	498 838	551 060	-9%
CT Ellé-Inam / Gourin	184 995	96 323	281 318	273 501	3%
CT Ellé-Inam / Guisriff	74 382	188 425	262 807	229 346	15%
CT Ellé-Inam / Le Saint	39 819	0	39 819	46 133	-14%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	324 942	275	325 217	319 355	2%
CT Blavet Océan / CCBO	881 391	0	881 391		
CT Blavet Océan / Trévidel	8 866	0	8 866		
CT Blavet Evel / Baud	731 929	16 077	748 006	736 336	2%
CT Scorff amont / Guémené	185 940	11 852	197 792	206 305	-4%
CT Ellé-Inam / Ellé	462 702	75 656	538 358	554 249	-3%
CT Oust aval / BVO	797 688	9 990	807 678	794 646	2%
CT Aff / SIAEP Carentoir	368 438	116 195	484 633	488 868	-1%
CT Muzillac / Muzillac	854 992	0	854 992	735 077	16%
CT Muzillac / La Roche Bernard	339 418	0	339 418	320 610	6%
CT Blavet Evel / Moustoir	178 271	18 679	196 950	197 530	0%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	789 974	16 110	806 084	789 277	2%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	408 111	342 773	750 884	730 355	3%
CT Aff / Guer	589 436	661	590 097	572 907	3%
CT Blavet Evel / Locminé	681 700	710 644	1 392 344	1 377 942	1%
CT Oust aval / Roc Saint André	155 552	0	155 552	146 929	6%
CT Oust moyen / Réguiny	52 617	0	52 617	52 163	1%
TOTAL	9 128 981	1 605 298	10 734 279	9 534 325	13%

Commentaires :

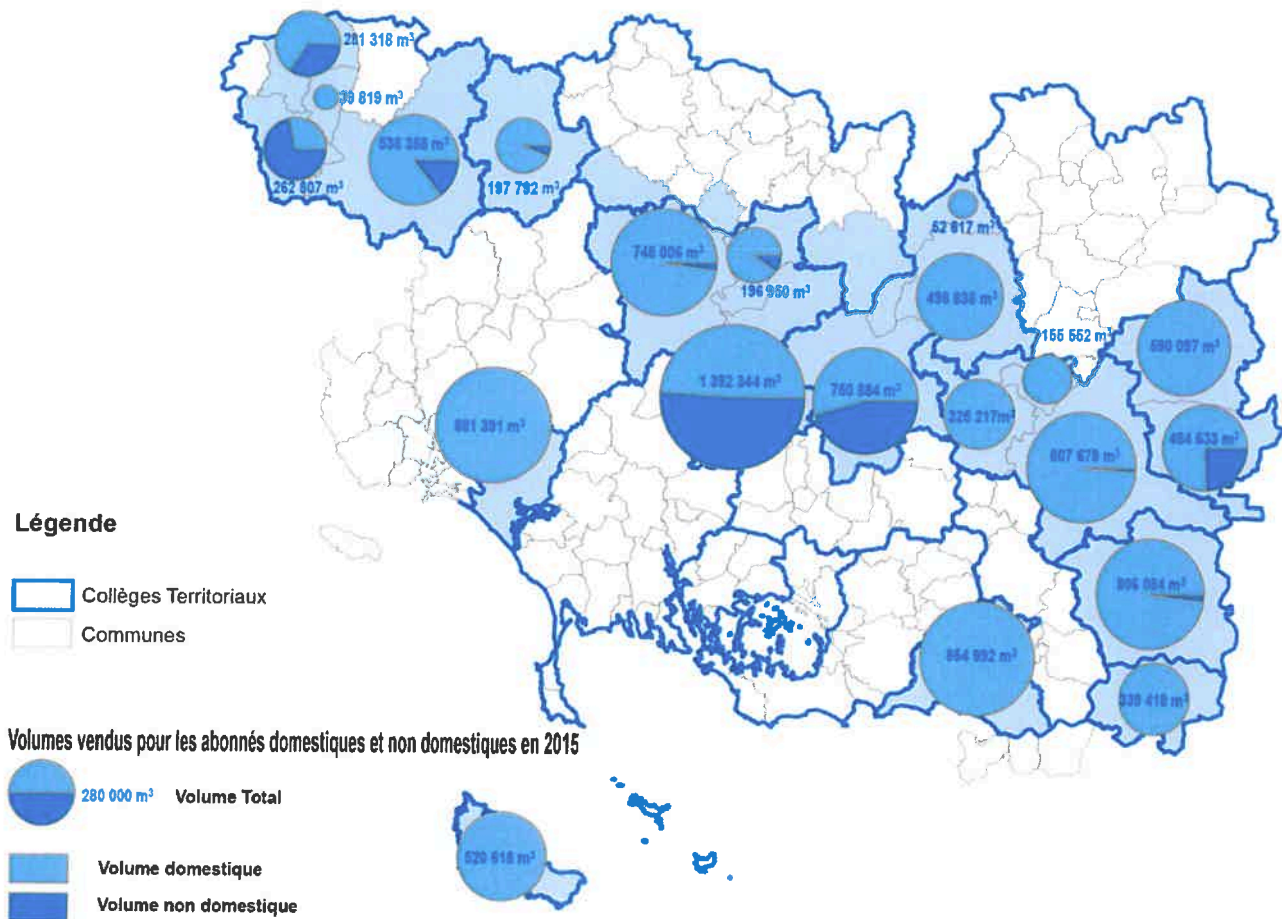
La variation enregistrée en 2015 de **+13%** par rapport à 2014 s'explique principalement par la prise en compte de 5 nouvelles communes et par la mise en place de la télérelève sur 2 secteurs géographiques.

On peut toutefois observer sur le périmètre :

- CT Ellé-Inam / Gourin, une augmentation de la consommation de l'industriel Ardo après avoir enregistré une baisse en 2014 ;
- CT Ellé-Inam / Guiscriff, une augmentation de la consommation de l'industriel Keranna ;
- CT Blavet Evel / Saint Jean-Brévelay, une augmentation de la consommation des deux industriels Ronsard et Celvia ;
- CT Auray – Belle-Ile / CCBI et CT Muzillac / Muzillac, une augmentation du volume vendu expliquée par la mise en place de la télérelève d'une part sur Belle-Ile et d'autre part sur Billiers et Damgan. Ponctuellement, le premier exercice prend en compte une période de consommation supérieure à 12 mois, la date moyenne de relève physique s'effectuant usuellement en août.

Observation : comme précisé page 11, les abonnés non domestiques sont ceux définis par l'agence de l'eau. Il n'y a pas nécessairement de corrélation avec les gros ou très gros consommateurs souscrivant des tarifs jaunes ou verts.

Volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques en 2015



1.5.4. Autres volumes



Les volumes exposés dans cette partie sont : les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau. Les volumes consommés sans comptage représentent les volumes utilisés par les essais des poteaux et bornes d'incendie. Les volumes de service du réseau concernent les nettoyages des réservoirs, la désinfection après travaux, les purges et lavages de conduites, les volumes utilisés par les analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne.

Ces volumes sont estimés par les exploitants à partir de la fiche ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Périmètre	Volume consommé non compté 2015 (en m ³)	Volume de service 2015 (en m ³)	Volume 2015 (en m ³)	Volume 2014 (en m ³)	Variation 2015/2014 (en %)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	1 250	1 691	2 941	2 119	39%
CT Oust Moyen / CC Josselin	1 500	1 605	3 105	2 783	12%
CT Ellé-Inam / Gourin	850	1 790	2 640	1 672	58%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	3 339	0	3 339	2 679	25%
CT Ellé-Inam / Le Saint	504	0	504	521	-3%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	1 290	1 071	2 361	1 863	27%
CT Blavet Océan / CCBO	2 040	1 416	3 456		
CT Blavet Océan / Trévidel	20	0	20		
CT Blavet Evel / Baud	2 240	811	3 051	2 403	27%
CT Scorff amont / Guémené	2 464	0	2 464	2 541	-3%
CT Ellé-Inam / Ellé	1 800	4 907	6 707	5 913	13%
CT Oust aval / BVO	2 220	5 427	7 647	7 280	5%
CT Aff / SIAEP Carentoir	1 350	3 793	5 143	4 999	3%
CT Muzillac / Muzillac	1 990	7 959	9 949	9 414	6%
CT Muzillac / La Roche Bernard	820	2 861	3 681	2 881	28%
CT Blavet Evel / Moustoir	860	1 802	2 662	2 694	-1%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 590	6 255	7 845	7 671	2%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	1 450	1 119	2 569	1 517	69%
CT Aff / Guer	1 090	4 329	5 419	5 239	3%
CT Blavet Evel / Locminé	1 540	3 420	4 960	2 975	67%
CT Oust aval / Roc Saint André	610	660	1 270	641	98%
CT Oust moyen / Régigny	1 800	22	1 822	1 008	81%
TOTAL	32 617	50 938	83 555	68 813	21%

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)réseaux de
distribution

Périmètre	Linéaire de réseau hors branchements 2014 (en km)	Linéaire de réseau hors branchements 2015 (en km)	Variation 2015/2014 (en %)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	233,519	234,161	0%
CT Oust Moyen / CC Josselin	385,967	386,013	0%
CT Ellé-Inam / Gourin	172,915	171,910	-1%
CT Ellé-Inam / Guisriff	166,943	167,000	0%
CT Ellé-Inam / Le Saint	60,748	61,000	0%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	246,207	246,467	0%
CT Blavet Océan / CCBO		336,821	
CT Blavet Océan / Trévidel		4,262	
CT Blavet Evel / Baud	632,209	631,725	0%
CT Scorff amont / Guémené	314,426	314,000	0%
CT Ellé-Inam / Ellé	565,806	567,833	0%
CT Oust aval / BVO	649,301	651,564	0%
CT Aff / SIAEP Carentoir	328,204	327,140	0%
CT Muzillac / Muzillac	382,380	402,573	5%
CT Muzillac / La Roche Bernard	235,934	236,994	0%
CT Blavet Evel / Moustoir	254,405	185,456	-27%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	659,997	663,463	1%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	504,125	504,705	0%
CT Aff / Guer	357,883	349,073	-3%
CT Blavet Evel / Locminé	451,000	453,365	1%
CT Oust aval / Roc Saint André	86,833	86,842	0%
CT Oust moyen / Régigny	239,793	239,982	0%
TOTAL	6 928,595	7 222,349	4%

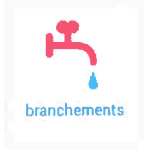
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **7 222 kilomètres au 31/12/2015**.

La variation enregistrée en 2015 s'explique par la prise en compte de 5 nouvelles communes.

A signaler : les linéaires des communes de Guern, Régigny, Radenac et Pleugriffet sont comptabilisés (environ 264 km).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement). L'assemblée délibérante du syndicat de l'Eau du Morbihan vote les tarifs concernant la facture d'eau.

Les tarifs 2015 ont été votés par le comité syndical le 12 décembre 2014 de la façon suivante :

- **un tarif BLEU** : applicable pour un usage domestique et assimilé hors usages de gros ou très gros consommateurs à conventionnement volontaire spécifique ;
- **un tarif JAUNE** : à destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable ;
- **un tarif VERT** : à destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable.

Sont également votées des tarifications particulières pour les usages agricoles, les usages communaux, les bornes de puisage.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Le schéma portant sur la structure budgétaire du syndicat de l'Eau du Morbihan est joint en annexe 1.

Les tarifs 2016 ont été votés par le Comité Syndical le 4 décembre 2015. Il a été décidé de :

- revaloriser progressivement les tarifs jaunes et verts, à hauteur de 6% par an en moyenne dès 2016 et jusqu'en 2021 ;
- créer une tranche de consommation 0-30m³, différenciée des tranches 31-500 m³ et supérieur à 500 m³, à compter de 2016 ;
- faire évoluer progressivement et dès 2016, le tarif spécial communal vers le régime général, afin de sa suppression à l'échéance 2021.

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le

29 JUIN 2016

ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_042-DE

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont indiqués dans le tableau

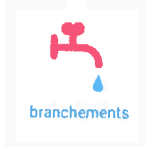
Tarifs		Au 01/01/15	Au 01/01/16
Tarif BLEU			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	72 €	73 €
	Abonnement compteur Ø30/40	154 €	156 €
	Abonnement compteur Ø60/80	206 €	209 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 30 m ³	1,55 €/m ³	1,56 €/m ³
	Tranche 2 : 31 à 500 m ³	1,55 €/m ³	1,58 €/m ³
	Tranche 3 : au-delà de 500 m ³	1,19 €/m ³	1,22 €/m ³
Tarif JAUNE			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	1 646 €	1 646 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		0,93 €/m ³	0,99 €/m ³
Tarif VERT			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	8 268 €	8 268 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Période basse saison : janvier-juin et novembre-décembre	0,71 €/m ³	0,75 €/m ³
	Période d'étiage : juillet-octobre	0,75 €/m ³	0,80 €/m ³
Usages agricoles			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	72 €	73 €
	Abonnement compteur Ø30/40	154 €	156 €
	Abonnement compteur Ø60/80	206 €	209 €
	Compteur supplémentaire Ø15/20 (*)	17 €	20 €
	Compteur supplémentaire Ø30/40 (*)	32 €	34 €
	Compteur supplémentaire Ø60/80 (*)	103 €	108 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 30 m ³	1,55 €/m ³	1,56 €/m ³
	Tranche 2 : 31 à 500 m ³	1,55 €/m ³	1,58 €/m ³
	Tranche 3 : au-delà de 500 m ³	1,19 €/m ³	1,22 €/m ³
Usages communaux			
Part fixe (€ HT)	Abonnement 1er compteur	103 €	103 €
	Compteur supplémentaire	17 €	20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		0,93 €/m ³	0,99 €/m ³
Bornes de puisage			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,19 €/m ³	1,22 €/m ³
Taxes et redevances			
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m ³	0,30 €/m ³
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%

La décomposition des parts exploitants et collectivité est donnée pour chaque contrat en annexe 2.

Les tarifs relatifs aux frais d'accès applicables aux **01/01/2015** et **01/01/2016** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Périmètre	Frais d'accès au 01/01/2015	Frais d'accès au 01/01/2016
CT Auray-Belle Ile / CCBI	38,32 €	38,50 €
CT Oust Moyen / CC Josselin	39,90 €	39,82 €
CT Ellé-Inam / Gourin	0,00 €	0,00 €
CT Ellé-Inam / Guiscriff	37,12 €	37,21 €
CT Ellé-Inam / Le Saint	36,07 €	36,14 €
CT Oust aval / Sérent-Lizio	38,97 €	38,97 €
CT Blavet Océan / CCBO	39,88 €	39,80 €
CT Blavet Océan / Trévidel	39,88 €	39,80 €
CT Blavet Evel / Baud	38,04 €	38,05 €
CT Scorff amont / Guémené	29,00 €	29,12 €
CT Ellé-Inam / Ellé	38,09 €	38,10 €
CT Oust aval / BVO	39,11 €	39,03 €
CT Aff / SIAEP Carentoir	39,60 €	39,62 €
CT Muzillac / Muzillac	39,54 €	39,55 €
CT Muzillac / La Roche Bernard	39,53 €	39,55 €
CT Blavet Evel / Moustoir	38,04 €	38,04 €
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	39,66 €	39,69 €
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	38,03 €	38,04 €
CT Aff / Guer	39,80 €	39,83 €
CT Blavet Evel / Locminé	38,04 €	38,05 €
CT Oust aval / Roc Saint André	38,22 €	38,25 €
CT Oust moyen / Réguieny	38,04 €	38,05 €

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au **01/01/2014** et au **01/01/2015** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont donnés dans les deux tableaux suivants :

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le
ID: 056-255601072-20160624-CS_2016_042-DE

29 JUIN 2016

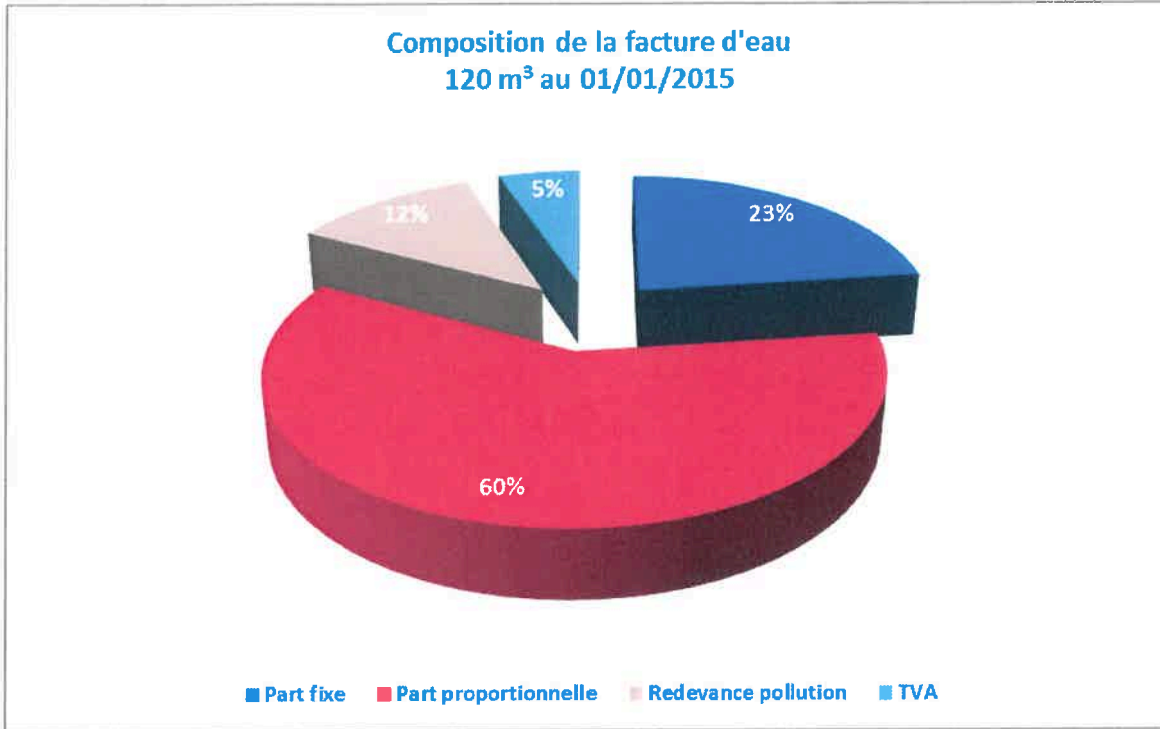
2014									
Périmètre	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	158,85 €	56,01 €	94,55 €	14,99 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Oust Moyen / CC Josselin	163,78 €	36,62 €	89,62 €	34,38 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Ellé-Inam / Gourin	154,29 €	54,78 €	99,11 €	16,22 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Ellé-Inam / Guisriff	180,55 €	56,47 €	72,85 €	14,53 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Ellé-Inam / Le Saint	117,96 €	40,29 €	135,44 €	30,71 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	162,77 €	45,08 €	90,63 €	25,92 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Blavet Evel / Baud	146,48 €	52,64 €	106,92 €	18,36 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Scorff amont / Guémené	172,42 €	35,74 €	80,98 €	35,26 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Ellé-Inam / Ellé	148,73 €	48,89 €	104,67 €	22,11 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Oust aval / BVO	170,96 €	56,73 €	82,44 €	14,27 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Muzillac / Muzillac	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Blavet Evel / Moustoir	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Aff / Guer	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Blavet Evel / Locminé	0,00 €	0,00 €	253,40 €	71,00 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Oust aval / Roc Saint André	168,47 €	53,39 €	84,93 €	17,61 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	
CT Oust moyen / Réguiny	144,73 €	51,52 €	108,67 €	19,48 €	37,20 €	290,60 €	15,98 €	306,58 €	

2015

Périmètre	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	Variation 2015/2014
CT Auray-Belle Ile / CCBI	151,52 €	56,36 €	106,48 €	15,64 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Oust Moyen / CC Josselin	162,83 €	36,38 €	95,17 €	35,62 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Ellé-Inam / Gourin	146,72 €	35,00 €	111,28 €	37,00 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	197,85 €	56,63 €	60,15 €	15,37 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Ellé-Inam / Le Saint	151,40 €	38,56 €	106,60 €	33,44 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	164,35 €	44,95 €	93,65 €	27,05 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Blavet Océan / CCBO	166,26 €	29,32 €	91,74 €	42,68 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Blavet Océan / Trévidel	0,00 €	0,00 €	258,00 €	72,00 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Blavet Evel / Baud	148,10 €	52,58 €	109,90 €	19,42 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Scorff amont / Guémené	195,02 €	36,26 €	62,98 €	35,74 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Ellé-Inam / Ellé	150,04 €	48,88 €	107,96 €	23,12 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Oust aval / BVO	174,93 €	56,39 €	83,07 €	15,61 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,00 €	0,00 €	258,00 €	72,00 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Muzillac / Muzillac	0,00 €	0,00 €	258,00 €	72,00 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,00 €	0,00 €	258,00 €	72,00 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Blavet Evel / Moustoir	0,00 €	0,00 €	258,00 €	72,00 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,00 €	0,00 €	258,00 €	72,00 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,00 €	0,00 €	258,00 €	72,00 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Aff / Guer	0,00 €	0,00 €	258,00 €	72,00 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Blavet Evel / Locminé	0,00 €	0,00 €	258,00 €	72,00 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Oust aval / Roc Saint André	170,09 €	53,45 €	87,91 €	18,55 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%
CT Oust moyen / Réguiny	145,99 €	51,46 €	112,01 €	20,54 €	37,20 €	295,20 €	16,24 €	311,44 €	1,58%

Envoyé en préfecture le 29/05/2016
 Reçu en préfecture le 29/05/2016
 Affiché le 29/05/2016
 ID : 054-255601072-20160529_042-DE

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,60 €/m³ (TVA et redevance pollution comprises).

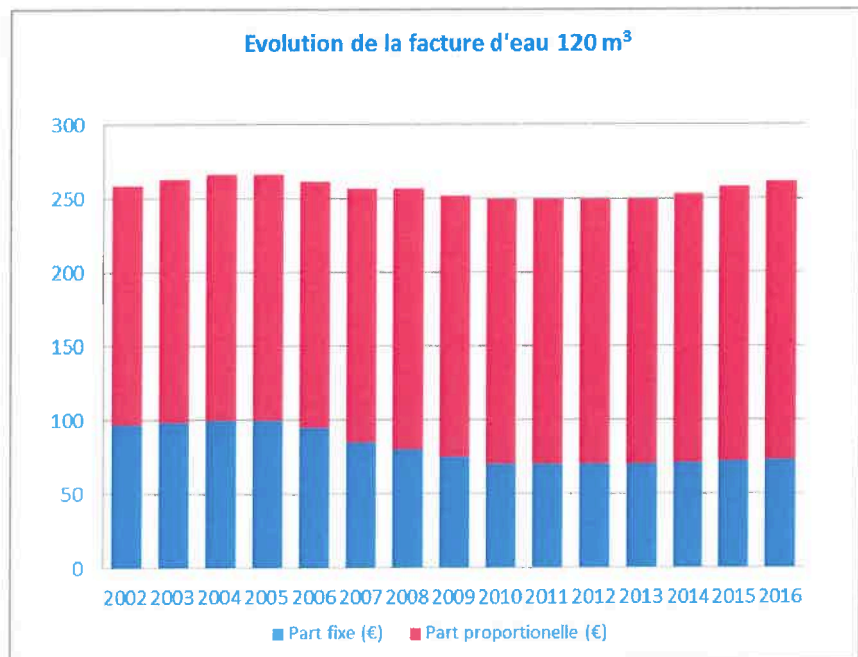


La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, dite part fixe, afin d'inciter à une consommation plus économe de la ressource en eau. L'arrêté du 6 août 2007 et la circulaire du 4 juillet 2008 présentent les modalités de calcul du plafonnement.

Pour les tarifs applicables en 2015, la part fixe représente 28% de la facture 120m³ calculée hors taxe et hors redevance pollution. Le plafond à prendre en compte est de 30%.

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Facture 120 m ³ (€)
2002	258,89
2003	262,77
2004	266,72
2005	266,72
2006	261,78
2007	256,69
2008	256,50
2009	252,00
2010	250,00
2011	250,00
2012	250,00
2013	250,00
2014	253,40
2015	258,00
2016	262,00



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle pour le tarif bleu (à l'exception des mensualisés)
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 10 734 279 m³ (pour mémoire : 9 534 325 m³ en 2014).

L'évolution des éléments du prix depuis l'exercice précédent s'explique par :

- Les composantes de la rémunération des délégataires qui évoluent suivant des formules de révision contractuelles chaque année,
- La grille tarifaire qui a évolué au 1^{er} janvier 2015.

2.3. Recettes



Les recettes sont explicitées sous forme de tableaux :

- Le premier indique toutes les recettes de Eau du Morbihan au titre de la compétence Distribution (quelle que soit la forme du contrat d'exploitation de chaque périmètre) ;
- Le second indique les recettes des exploitants dans le cadre des affermage ;
- Le dernier indique les recettes des exploitants dans le cadre des marchés de services.

Périmètre	Recettes de la collectivité 2015 (en €)						Variation 2015/2014 en %
	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	447 957,93	107 905,69	0,00	0,00	0,00	447 957,93	33,78%
CT Oust Moyen / CC Josselin	373 524,76	206 756,05	391,36	112,93	0,00	373 916,12	1,71%
CT Ellé-Inam / Gourin	175 081,94	87 343,27	-5 786,58	3 880,00	0,00	169 295,36	11,40%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	53 046,98	22 017,59	-45 037,11	8 057,64	0,00	8 009,87	-84,73%
CT Ellé-Inam / Le Saint	34 220,82	13 581,65	0,00	0,00	0,00	34 220,82	-24,39%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	196 095,57	95 125,43	267,13	120,68	0,00	196 362,70	6,82%
CT Blavet Océan / CCBO	599 790,32	396 470,91	0,00	0,00	0,00	599 790,32	
CT Blavet Océan / Trévidel	20 379,06	6 875,60	0,00	0,00	0,00	20 379,06	
CT Blavet Evel / Baud	590 941,06	177 485,28	7 234,03	200,41	0,00	598 175,09	4,74%
CT Scorff amont / Guémené	138 425,57	103 852,34	-1 970,88	814,34	0,00	136 454,69	-18,18%
CT Ellé-Inam / Eillé	431 210,08	155 854,06	8 547,91	9 689,38	0,00	439 757,99	2,67%
CT Oust aval / BVO	514 153,46	165 101,19	2 703,85	179,50	0,00	516 857,31	9,44%
CT Aff / SIAEP Carentoir	880 155,93	347 188,40	96 459,15	9 914,00	28 985,37	1 005 600,45	3,58%
CT Muzillac / Muzillac	2 048 950,44	844 307,59	0,00	0,00	2 028,86	2 048 950,44	11,80%
CT Muzillac / La Roche Bernard	825 663,06	324 489,32	0,00	0,00	0,00	825 663,06	5,43%
CT Blavet Evel / Moustoir	376 687,86	133 213,53	16 752,48	1 646,00	72 078,82	465 519,16	-0,32%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 929 331,49	761 377,36	16 628,30	1 646,00	0,00	1 945 959,79	3,38%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	979 014,94	397 046,94	264 893,19	16 536,00	22 785,33	1 266 693,46	-1,58%
CT Aff / Guer	1 155 525,86	411 842,09	1 119,95	156,00	10 483,46	1 167 129,27	3,90%
CT Blavet Evel / Locminé	1 483 206,40	548 747,10	544 252,43	24 804,00	8 524,14	2 035 982,97	16,69%
CT Oust aval / Roc Saint André	103 555,87	31 524,86	0,00	0,00	0,00	103 555,87	7,25%
CT Oust moyen / Réguiny	53 017,05	15 432,91	0,00	0,00	0,00	53 017,05	5,43%
TOTAL	13 409 936,45	5 353 539,16	906 455,21	77 756,88	144 885,98	14 461 277,64	9,19%

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Recu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le 29/06/2016
 ID : 056-255601072-20160624-0042-2016-0042-DE

Soit un montant de recettes totales de 14 461 277,64 € HT pour l'exercice 2015 (13 253 385,74 € HT en 2014).

Recettes de l'exploitant (dans le cadre des affermagés) :

Périmètre	Recettes de l'exploitant 2015							Variation 2015/2014 en %
	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales		
CT Aurray-Belle Ile / CCBI	772 318,29 €	354 682,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	772 318,29 €	12,25%	
CT Oust Moyen / CC Josselin	696 750,73 €	235 150,32 €	783,40 €	41,07 €	0,00 €	697 534,13 €	-6,14%	
CT Ellé-Inam / Gourin	238 467,55 €	82 611,85 €	84 332,29 €	4 139,96 €	131 748,41 €	454 548,25 €	0,06%	
CT Ellé-Inam / Guiscriff	168 772,72 €	78 793,68 €	186 047,61 €	180,82 €	8 475,14 €	363 295,47 €	27,41%	
CT Ellé-Inam / Le Saint	52 670,64 €	16 390,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 670,64 €	2,94%	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	444 711,54 €	142 826,71 €	435,31 €	157,28 €	18 228,63 €	463 375,48 €	1,74%	
CT Blavet Océan / CCBO	1 225 386,53 €	259 380,74 €	0,00 €	0,00 €	101 514,37 €	1 326 900,90 €		
CT Blavet Evel / Baud	969 010,16 €	419 462,62 €	12 500,23 €	231,50 €	158 054,05 €	1 339 564,44 €	3,32%	
CT Scorff amont / Guémené	348 238,71 €	105 347,32 €	14 633,32 €	825,74 €	0,00 €	362 872,03 €	5,15%	
CT Ellé-Inam / Ellé	692 827,74 €	311 032,21 €	61 022,91 €	224,56 €	35 802,73 €	789 653,38 €	-2,60%	
CT Oust aval / BVO	1 307 304,50 €	531 616,05 €	7 919,09 €	180,46 €	127 904,80 €	1 443 128,39 €	4,16%	
CT Oust aval / Roc Saint André	234 124,69 €	86 900,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	234 124,69 €	3,73%	
CT Oust moyen / Réguiny	78 516,98 €	37 834,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 516,98 €	0,51%	
TOTAL	7 229 100,78 €	2 662 029,26 €	367 674,16 €	5 981,39 €	581 728,13 €	8 178 503,07 €	23,44%	

Soit un montant de recettes totales de 8 178 503,07 € HT pour l'exercice 2015 (6 625 408,15 € HT en 2014).

Recettes de l'exploitant (dans le cadre des marchés de services) :

Périmètre	Rémunération de l'exploitant 2015 en € HT	
	Rémunération prestataire - Distribution	Branchements - Compteurs - Prestations autres
CT Aff / SIAEP Carentoir	264 499,07 €	50 107,43 €
CT Muzillac / Muzillac	580 050,57 €	116 187,26 €
CT Muzillac / La Roche Bernard	242 110,69 €	59 864,20 €
CT Blavet Evel / Moustoir	123 069,35 €	16 481,86 €
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	513 177,52 €	112 195,68 €
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	385 246,51 €	72 581,27 €
CT Aff / Guer	263 778,73 €	58 478,94 €
CT Blavet Evel / Locminé	485 157,46 €	106 222,95 €
TOTAL	2 857 089,90 €	592 119,59 €

Soit un montant de rémunérations totales (prestataire – Distribution) de 2 857 089,90 € HT pour l'exercice 2015 (2 817 750,13 € HT en 2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – exercice 2015

Périmètre	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Auray-Belle Ile / CCBI	37	0	38	1	TriHaloMéthanes (125,3µg/l avec LQ : 100µg/l)
CT Oust Moyen / CC Josselin	58	0	58	0	
CT Ellé-Inam / Gourin	26	0	26	0	
CT Ellé-Inam / Guisriff	10	0	10	0	
CT Ellé-Inam / Le Saint	7	0	7	0	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	35	0	35	0	
CT Blavet Océan / CCBO	42	0	42	0	
CT Blavet Evel / Baud	42	0	42	0	
CT Scorff amont / Guémené	42	0	42	0	
CT Ellé-Inam / Ellé	76	0	76	0	
CT Oust aval / BVO	93	1	92	0	Entérocoques /100ml (1/100ml avec LQ : 0)
CT Aff / SIAEP Carentoir	51	0	51	0	
CT Muzillac / Muzillac	52	0	52	0	
CT Muzillac / La Roche Bernard	36	0	38	0	
CT Blavet Evel / Moustoir	19	0	19	0	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	78	0	78	0	
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	55	0	55	0	
CT Aff / Guer	55	0	57	0	
CT Blavet Evel / Locminé	77	0	77	0	
CT Oust aval / Roc Saint André	27	0	27	0	
CT Oust moyen / Régigny	6	0	6	0	

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le **29 JUN 2016**
 ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_042-DE

Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre.

Périmètre	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P201.1)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	100%	97%
CT Oust Moyen / CC Josselin	100%	100%
CT Ellé-Inam / Gourin	100%	100%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	100%	100%
CT Ellé-Inam / Le Saint	100%	100%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	100%	100%
CT Blavet Océan / CCBO	100%	100%
CT Blavet Evel / Baud	100%	100%
CT Scorff amont / Guémené	100%	100%
CT Ellé-Inam / Ellé	100%	100%
CT Oust aval / BVO	99%	100%
CT Aff / SIAEP Carentoir	100%	100%
CT Muzillac / Muzillac	100%	100%
CT Muzillac / La Roche Bernard	100%	100%
CT Blavet Evel / Moustoir	100%	100%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	100%	100%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	100%	100%
CT Aff / Guer	100%	100%
CT Blavet Evel / Locminé	100%	100%
CT Oust aval / Roc Saint André	100%	100%
CT Oust moyen / Réguinty	100%	100%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les taux de conformité exposés plus haut sont consolidés en les pondérant par les volumes consommés ou vendus.

Ainsi pour 2015, le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne la microbiologie est de 99,8% et le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 99,8%.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.102.24)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Les 30 points d'inventaire des réseaux ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux sont acquis.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant:

Plan de réseaux	15 points
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5
Inventaire des réseaux	30 points
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5
TOTAL	120

Périmètre	2015
CT Auray-Belle Ile / CCBI	120
CT Blavet Océan / CCBO	110
CT Balvet Océan / Trévidel	95
CT Oust Moyen / CC Josselin	115
CT Ellé-Inam / Gourin	99
CT Ellé-Inam / Guiscriff	120
CT Ellé-Inam / Le Saint	115
CT Oust aval / Sérent-Lizio	120
CT Blavet Evel / Baud	120
CT Scorff amont / Guémené	115
CT Ellé-Inam / Ellé	120
CT Oust aval / BVO	120
CT Aff / SIAEP Carentoir	108
CT Muzillac / Muzillac	108
CT Muzillac / La Roche Bernard	108
CT Blavet Evel / Moustoir	120
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	108
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	120
CT Aff / Guer	108
CT Blavet Evel / Locminé	120
CT Oust aval / Roc Saint André	120
CT Oust moyen / Régigny	120

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2015 est 115.

Le détail de l'évaluation de l'indice par périmètre est donné en annexe 3.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\frac{\text{(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service)}}{\text{(volume produit + importations)}}$$

Pour l'application de la formule précédente, le volume produit et les importations correspondent aux volumes fournis par Eau du Morbihan au service Distribution, déclinés par périmètres.

Périmètre	Pour mémoire		
	Rendement 2014	Seuil rendement 2015 (*)	Rendement 2015
CT Auray-Belle Ile / CCBI	88,09%	65,88%	83,00%
CT Oust Moyen / CC Josselin	86,35%	65,95%	85,39%
CT Ellé-Inam / Gourin	94,01%	66,78%	95,63%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	88,97%	65,90%	85,27%
CT Ellé-Inam / Le Saint	89,51%	65,36%	84,54%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	83,30%	65,79%	85,16%
CT Blavet Océan / CCBO		67,24%	87,94%
CT Blavet Océan / Trévidel		66,14%	79,44%
CT Blavet Evel / Baud	95,52%	67,07%	96,69%
CT Scorff amont / Guémené	82,85%	65,35%	80,48%
CT Ellé-Inam / Ellé	85,45%	65,58%	81,82%
CT Oust aval / BVO	83,22%	66,05%	84,51%
CT Aff / SIAEP Carentoir	79,92%	65,92%	80,06%
CT Muzillac / Muzillac	79,17%	66,08%	78,74%
CT Muzillac / La Roche Bernard	85,44%	65,80%	84,78%
CT Blavet Evel / Moustoir	91,97%	65,94%	89,32%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	78,41%	65,67%	76,79%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	87,96%	65,86%	85,31%
CT Aff / Guer	80,33%	65,97%	75,87%
CT Blavet Evel / Locminé	87,64%	66,80%	86,93%
CT Oust aval / Roc Saint André	71,67%	65,99%	75,34%
CT Oust moyen / Réguiny	85,36%	65,61%	83,82%

(*) Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le décret n°2012-97 (pris pour l'application de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Pour le calcul du seuil de rendement de réseau de distribution, la valeur de l'indice linéaire de consommation est prise en compte.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 jours * longueur du réseau hors branchements)

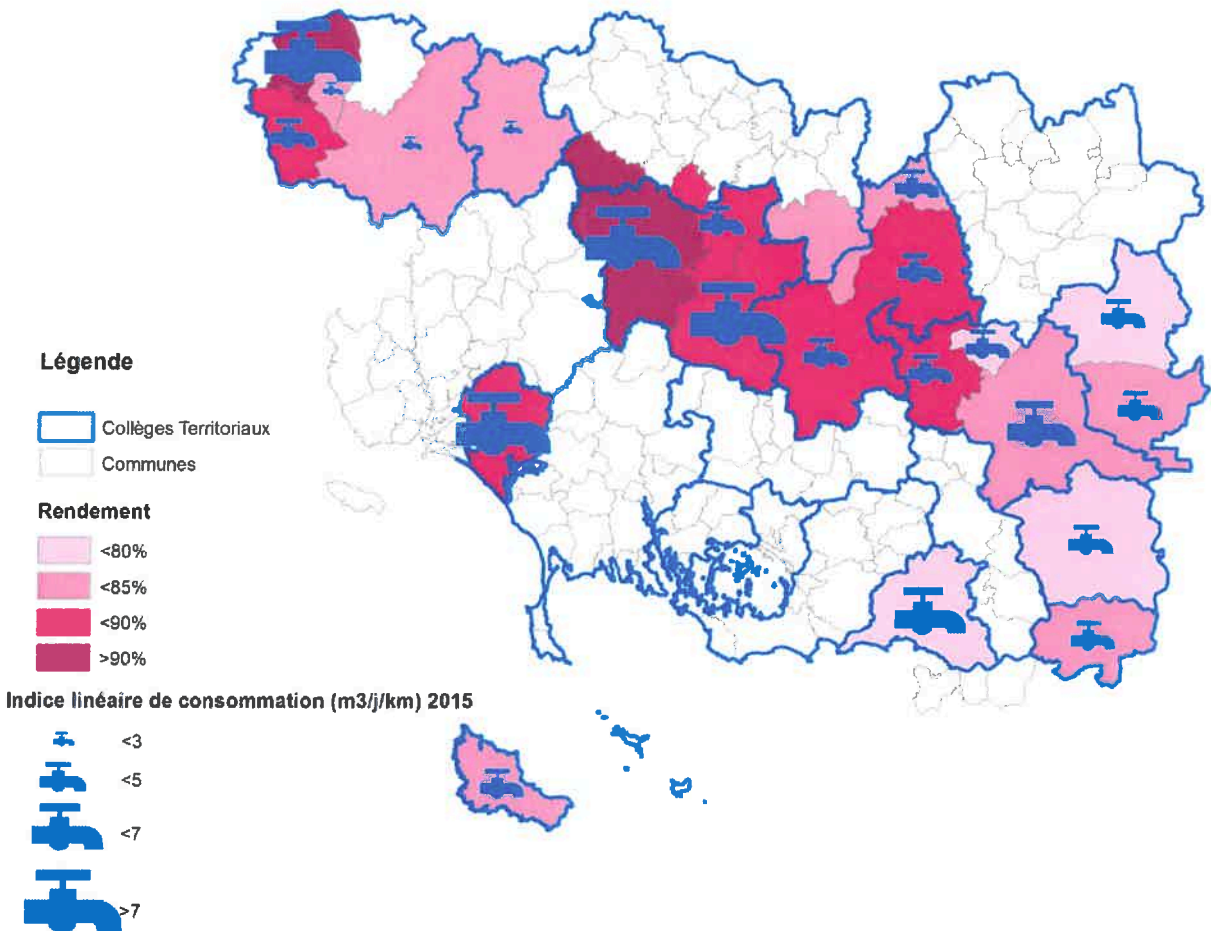
Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km) 2014	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km) 2015
CT Auray-Belle Ile / CCBI	4,86	4,39
CT Oust Moyen / CC Josselin	5,70	4,73
CT Ellé-Inam / Gourin	7,10	8,92
CT Ellé-Inam / Guiscriff	3,92	4,48
CT Ellé-Inam / Le Saint	2,10	1,81
CT Oust aval / Sérent-Lizio	3,90	3,96
CT Blavet Océan / CCBO		11,19
CT Blavet Océan / Trévidel		5,71
CT Blavet Evel / Baud	9,67	10,35
CT Scorff amont / Guémené	1,82	1,75

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le **29 JUN 2016**
 ID : 0562556010720160624_CS_2016_042-DE

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km) 2014	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km) 2015
CT Ellé-Inam / Ellé	3,05	2,91
CT Oust aval / BVO	4,85	5,24
CT Aff / SIAEP Carentoir	4,45	4,59
CT Muzillac / Muzillac	5,33	5,39
CT Muzillac / La Roche Bernard	3,77	4,00
CT Blavet Evel / Moustoir	4,60	4,68
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	3,31	3,36
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	5,45	4,30
CT Aff / Guer	4,60	4,85
CT Blavet Evel / Locminé	9,00	8,99
CT Oust aval / Roc Saint André	4,66	4,95
CT Oust moyen / Régigny	2,90	3,05

Les rendements de réseau de distribution, déclinés par périmètre, sont tous au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice. Le rendement du réseau de distribution est calculé à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan, soit une valeur de **85,74% pour l'année 2015** (pour un indice linéaire de consommation moyen de 5,53 m³/j/km pour 2015).

Indices linéaires de consommation et rendements du réseau de distribution 2015



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule ainsi :
 (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (365 jours * longueur du réseau hors branchements en km)

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice des volumes non comptés (m ³ /j/km) 2014	Indice des volumes non comptés (m ³ /j/km) 2015
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,68	0,93
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,92	0,83
CT Ellé-Inam / Gourin	0,48	0,45
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,53	0,83
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,27	0,35
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,80	0,72
CT Blavet Océan / CCBO		1,55
CT Blavet Océan / Trévidel		1,49
CT Blavet Evel / Baud	0,46	0,37
CT Scorff amont / Guémené	0,40	0,45
CT Ellé-Inam / Ellé	0,55	0,68
CT Oust aval / BVO	1,01	0,99
CT Aff / SIAEP Carentoir	1,16	1,19
CT Muzillac / Muzillac	1,47	1,52
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,68	0,76
CT Blavet Evel / Moustoir	0,43	0,59
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,94	1,05
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,75	0,75
CT Aff / Guer	1,17	1,59
CT Blavet Evel / Locminé	1,29	1,38
CT Oust aval / Roc Saint André	1,86	1,66
CT Oust moyen / Réguieny	0,51	0,61

Les indices exposés ci-avant sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2015**, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,97 m³/j/km**.

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule ainsi :

$$\text{pertes} / (365 \text{ jours} * \text{longueur du réseau hors branchements en km})$$

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km) 2014	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km) 2015
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,66	0,90
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,90	0,81
CT Ellé-Inam / Gourin	0,45	0,41
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,49	0,77
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,25	0,33
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,78	0,69
CT Blavet Océan / CCBO		1,53
CT Blavet Océan / Trévidel		1,48
CT Blavet Evel / Baud	0,45	0,35
CT Scorff amont / Guémené	0,38	0,42
CT Ellé-Inam / Ellé	0,52	0,65
CT Oust aval / BVO	0,98	0,96
CT Aff / SIAEP Carentoir	1,12	1,14
CT Muzillac / Muzillac	1,40	1,46
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,64	0,72
CT Blavet Evel / Moustoir	0,40	0,56
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,91	1,02
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,75	0,74
CT Aff / Guer	1,13	1,54
CT Blavet Evel / Locminé	1,27	1,35
CT Oust aval / Roc Saint André	1,84	1,62
CT Oust moyen / Régigny	0,50	0,59

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2015**, l'indice linéaire des pertes est de **0,94 m³/j/km**.

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou l'exploitant) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le 29 JUIN 2016

056-255601072-20160624-CS_2016_042-DE

	Taux moyen de renouvellement en %
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,2%
CT Ellé-Inam / Gourin	0,2%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,8%
CT Blavet Océan / CCBO	0,7%
CT Blavet Océan / Trévidel	0,0%
CT Blavet Evel / Baud	0,3%
CT Ellé-Inam / Ellé	0,5%
CT Oust aval / BVO	0,5%
CT Blavet Evel / Moustoir	0,1%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,3%
CT Blavet Evel / Locminé	0,4%
CT Oust aval / Roc Saint André	0,5%
CT Oust moyen / Réguieny	0,1%
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,2%
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,3%
CT Muzillac / Muzillac	1,1%
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,5%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1,0%
CT Aff / Guer	0,7%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,1%
CT Scorff amont / Guémené	0,3%
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,0%

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,5%** (pour mémoire : 0,5% pour 2014).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités du Morbihan d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.4. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



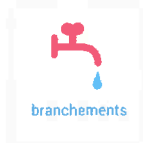
Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Périmètre	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées pour 1 000 abonnés 2015
CT Auray-Belle Ile / CCBI	3,14
CT Ellé-Inam / Gourin	1,26
CT Oust aval / Sérent-Lizio	2,77
CT Blavet Evel / Baud	5,42
CT Ellé-Inam / Ellé	5,09
CT Oust aval / BVO	3,64
CT Blavet Evel / Moustoir	4,50
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	9,01
CT Blavet Evel / Locminé	6,14
CT Oust aval / Roc Saint André	6,61
CT Oust moyen / Réguiny	7,04
CT Oust Moyen / CC Josselin	7,30
CT Blavet Océan / CCBO	1,68
CT Blavet Océan / Trévidel	0,00
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,41
CT Muzillac / Muzillac	2,11
CT Muzillac / La Roche Bernard	1,31
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,75
CT Aff / Guer	0,18
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,71
CT Scorff amont / Guémené	0,00
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,00

Pour l'année **2015**, 421 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (464 en 2014), soit un taux d'occurrence moyen des interruptions de service non-programmée de **3,13 pour 1 000 abonnés** à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan (4,34 pour 1 000 abonnés en 2014).

3.5. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans ses règlements de service, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux de respect de ce délai est de **93,3 %** (97,7% en 2014).

3.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

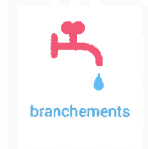
$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Distribution	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	40 372 267	48 892 745
Encours émanant de la dette Distribution transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012	33 372 267	30 759 412
Encours émanant de la dette réalisée directement par le Budget Distribution	7 000 000	18 133 333
Epargne brute annuelle en €	5 004 992	5 648 153
Durée d'extinction de la dette en années	8,07	8,66
	soit encore : 8 ans 1 mois	8 ans 8 mois

- 1) La particularité pour le budget Distribution en matière de dettes réside dans le fait que les emprunts sont supportés par le budget Transport – Négoce, puis réaffectés au budget Distribution (qui supporte donc sa quote-part), pour la dette transférée au 1^{er} janvier 2012.
- 2) Les procès-verbaux de mise à disposition des biens pour l'exercice de la compétence Distribution avec Pontivy Communauté ont été signés en décembre 2015. L'encours associé est déduit de l'encours de la dette au 31/12/2015.
- 3) La dissolution du SIAEP de la région d'Hennebont – Port-Louis au 1^{er} janvier 2015 impacte l'encours de la dette transférée au titre de la distribution (de l'ordre de 2,7 M€ en 2015).

Pour l'année 2015, la durée d'extinction de la dette Distribution est de **8 ans et 8 mois**.

3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



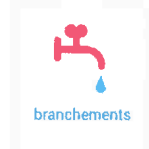
Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2015 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Périmètre	Taux d'impayés 2013 en %	Taux d'impayés 2014 en %
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,49	0,57
CT Ellé-Inam / Gourin	1,83	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,72	1,10
CT Blavet Evel / Baud	1,27	0,95
CT Ellé-Inam / Ellé	1,41	1,53
CT Oust aval / BVO	1,44	1,22
CT Blavet Evel / Moustoir	0,75	0,46
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,45	0,49
CT Blavet Evel / Locminé	0,75	0,80
CT Oust aval / Roc Saint André	1,79	1,25
CT Oust moyen / Réguiny	1,66	1,38
CT Oust Moyen / CC Josselin	1,01	0,97
CT Blavet Océan / CCBO		0,39
CT Blavet Océan / Trévidel		0,20
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,31	0,47
CT Muzillac / Muzillac	0,34	0,48
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,05	0,14
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,28	0,24
CT Aff / Guer	0,30	0,64
CT Ellé-Inam / Guisriff	2,29	8,25
CT Scorff amont / Guémené	1,07	9,52
CT Ellé-Inam / Le Saint	9,12	16,07

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de 2014. Pour l'année **2015**, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2014 est de **1,12%**.

3.8. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites Oui Non

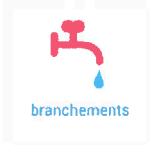
$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Périmètre	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2014	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2015
CT Auray-Belle Ile / CCBI	2,43	5,97
CT Ellé-Inam / Gourin	2,58	0,84
CT Oust aval / Sérent-Lizio	2,23	2,15
CT Blavet Evel / Baud	2,08	2,48
CT Ellé-Inam / Ellé	0,94	2,32
CT Oust aval / BVO	1,07	2,39
CT Blavet Evel / Moustoir	3,17	1,39
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	1,86	2,88
CT Blavet Evel / Locminé	0,83	1,33
CT Oust aval / Roc Saint André	0,62	1,20
CT Oust moyen / Réguiny	0,35	1,34
CT Oust Moyen / CC Josselin	3,96	3,65
CT Blavet Océan / CCBO		1,48
CT Blavet Océan / Trévidel		0,00
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,21	0,84
CT Muzillac / Muzillac	0,99	1,24
CT Muzillac / La Roche Bernard	-	1,99
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,19	0,47
CT Aff / Guer	-	0,55
CT Ellé-Inam / Guisriff	2,12	13,57
CT Scorff amont / Guémené	4,71	11,60
CT Ellé-Inam / Le Saint	4,63	23,42

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le nombre d'abonnés. Pour l'année **2015**, le taux de réclamations est de **2,27 pour 1 000 abonnés** (1,38 pour 1 000 abonnés en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Périmètre	Branchements plombs restants au 31/12/2015	Branchements plombs changés en 2015	Branchements en plomb restants/nombre total de branchements en %
CT Ellé-Inam / Gourin	2	14	0
CT Oust Moyen / CC Josselin	1	1	0

Sur les autres périmètres, il ne reste plus de branchement en plomb identifié à ce jour.

4.2. Montants financiers



Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Dans le cas présent, seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT et notifiés courant 2015 sont pris en compte.

En matière de subventions, les partenaires sont : l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et le Département du Morbihan (CG 56). Seules les aides accordées à ce jour sont indiquées dans les tableaux.

Collège Territorial	Intitulé du marché	Montant HT	Montants des subventions AELB en € H.T.	Montants des avances AELB - Prêt à Taux 0%	Montants des subventions Conseil Départemental en € H.T.
AFF	Maitrise d'œuvre pour la réalisation d'un surpresseur au réservoir de Kerbiguet à Guer	17 640,00 €			
AFF	Programme 2015 CT AFF	397 875,00 €			
AURAY BELLE ILE	MAC 2015-2017 BELLE ILE	Mini 65000/Maxi 190000			
BLAVET EVEL	MAC 2015-2017 Collège Blavet Evel	Mini 120 000- Maxi 340000			

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Montants des subventions
Affiché le 29 JUIN 2016
ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_042-DE

Collège Territorial	Intitulé du marché	Montant HT	Montants des subventions AELB en € H.T.	AELB - Prêt à Taux 0%	Conseil Départemental en € H.T.
BLAVET EVEL	Programme 2015 Collège Blavet Evel	573 983,50 €			
BLAVET OCEAN	MOE MAC 2016-2018 CT BLAVET OCEAN	18 450,00 €			
BLAVET OCEAN	MOE programme 2016-2018 CT BLAVET OCEAN	34 020,00 €			
ELLE INAM	Programme 2015 CT ELLE INAM	426 752,00 €			
ELLE INAM	MOE surpresseur et réseau sécurisation Ploërdut-St Tugdual	24 500,00 €			
MUZILLAC	Programme 2015 - Collège de Muzillac	289 925,00 €			
MUZILLAC	MAC 2015-2017 -Collège de Muzillac	Mini 60000 € et Maxi 170000 €			
OUST AVAL	Programme 2015 Roc Saint André - RD 4	124 791,00 €			
OUST AVAL	Programme 2015 OUST AVAL	449 939,00 €			
OUST AVAL	MAC 2015-2017 -Collège del'Oust Aval	Mini 65000- Maxi 190000			
OUST MOYEN	MAC 2015-2017 -Collège Oust Moyen	Mini 65000- Maxi 190000			
OUST MOYEN	Programme 2015 Collège Oust Moyen	454 940,00 €			
SAINT-JACUT	Programme 2015 Saint Jacut	398 948,65 €			
SAINT-JACUT	MOE MAC 2016-2018 CT SAINT JACUT	26 700,00 €			
SAINT-JACUT	MOE Pprogrammes 2016-2018 CT SAINT JACUT	44 100,00 €			
SCORFF AMONT	MAC 2015-2017 Collège Scorff Amont	Mini 25000- Maxi 50000			
SCORFF AMONT	Programme 2015 Collège Scorff Amont	106 750,00 €			

L'état récapitulatif des marchés publics passés est fourni en annexe 4.

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

Distribution	2013	2014	2015	
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	37 594 574	40 372 267	48 892 745	
Encours émanant de la dette Distribution transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012	37 594 574	33 372 267	30 759 412	
Encours émanant de la dette réalisée directement par le Budget Distribution		7 000 000	18 133 333	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	4 278 890	4 222 308	4 596 873
	en intérêts	1 621 340	1 439 912	1 336 847

Le budget Transport-Négoce supporte la totalité des emprunts repris par Eau du Morbihan avant répartition (et remboursement) sur les deux autres budgets Production et Distribution, pour la dette transférée au 1^{er} janvier 2012. Le budget Distribution supporte directement les emprunts issus de la dissolution du SIAEP de la région d'Hennebont – Port-Louis.

L'annuité 2015 prend en compte des 2012 à 2015, le remboursement par Pontivy Communauté des années 2012 à 2015.

4.4. Amortissements



	2013	2014	2015
Dotation aux amortissements - distribution (en €)	4 615 920	4 587 547	5 053 892

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements – Distribution, a été de 5 053 892 €.

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude



Lors du comité syndical du 14 novembre 2014, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été présenté pour la période 2015-2019 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce plan regroupe les programmes pluriannuels de travaux adoptés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.

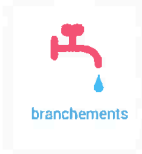
Extrait du PPI – 14 novembre 2014 – compétence Distribution

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le **29 JUIN 2016**
 ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_042-DE

Collèges	Opérations	2014 et antérieurs pour mémoire	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et suivants pour mémoire	Total
Distribution									
Collèges Distribution	Programme ordinaire + exceptionnel		7	6,5	6,5	6,5	6,5		33
Total Distribution			7	6,5	6,5	6,5	6,5		33

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le comité syndical de Eau du Morbihan a voté une participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de **0,15 €** par abonné par an, soit un montant de **14 855 €** au titre de 2015.

Les exploitants (SAUR, VEOLIA et SUEZ ENVIRONNEMENT) sont également signataires d'une convention relative au FSL (abandons des frais + abandons de créance à hauteur de 25 € forfaitairement par dossier accepté).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Eau du Morbihan a accordé une participation à hauteur de :

- 20 000 € en faveur de l'association A.A.P.E.L. pour un programme « Eau et Santé » dans la province de *Khanh Hoa* au Vietnam (pour la réalisation de postes sanitaires). Pour mémoire, depuis cinq années le syndicat participe respectivement à hauteur de 22 400 € en 2010 et 20 000 €/an depuis 2011 (jusqu'en 2014).
- 12 295 € en faveur de l'association Energie Morbihan pour le projet « Accès à l'eau de consommation » en faveur des villages de Dialaya, Sékoto et Tagan au Mali.
- 2 200 € en faveur de l'association Enfants d'Asie pour les projets à Smong au Cambodge.

Ces participations s'inscrivent dans le nouveau cadre d'intervention du syndicat défini par délibération CS-2015-026 du 27 mars 2015.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Consolidation sur le territoire Eau du Morbihan - compétence Distribution		Exercice 2014	Exercice 2015
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	205 189	213 799
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,55€	2,60€
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	1 jour ouvré
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,9%	99,8%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	99,8%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116/120	115/120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,11%	85,74%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,83 m ³ /j/km	0,97 m ³ /j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,81 m ³ /j/km	0,94 m ³ /j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,5%	0,5%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,004 €/m ³	0,004 €/m ³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,34 ‰ abonnés	3,13 ‰ abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	97,7 %	96,5 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité - Distribution	8,07 années	8,66 années
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,89 %	1,12 %
P155.1	Taux de réclamations	1,38 ‰ abonnés	2,27 ‰ abonnés

ANNEXE 1

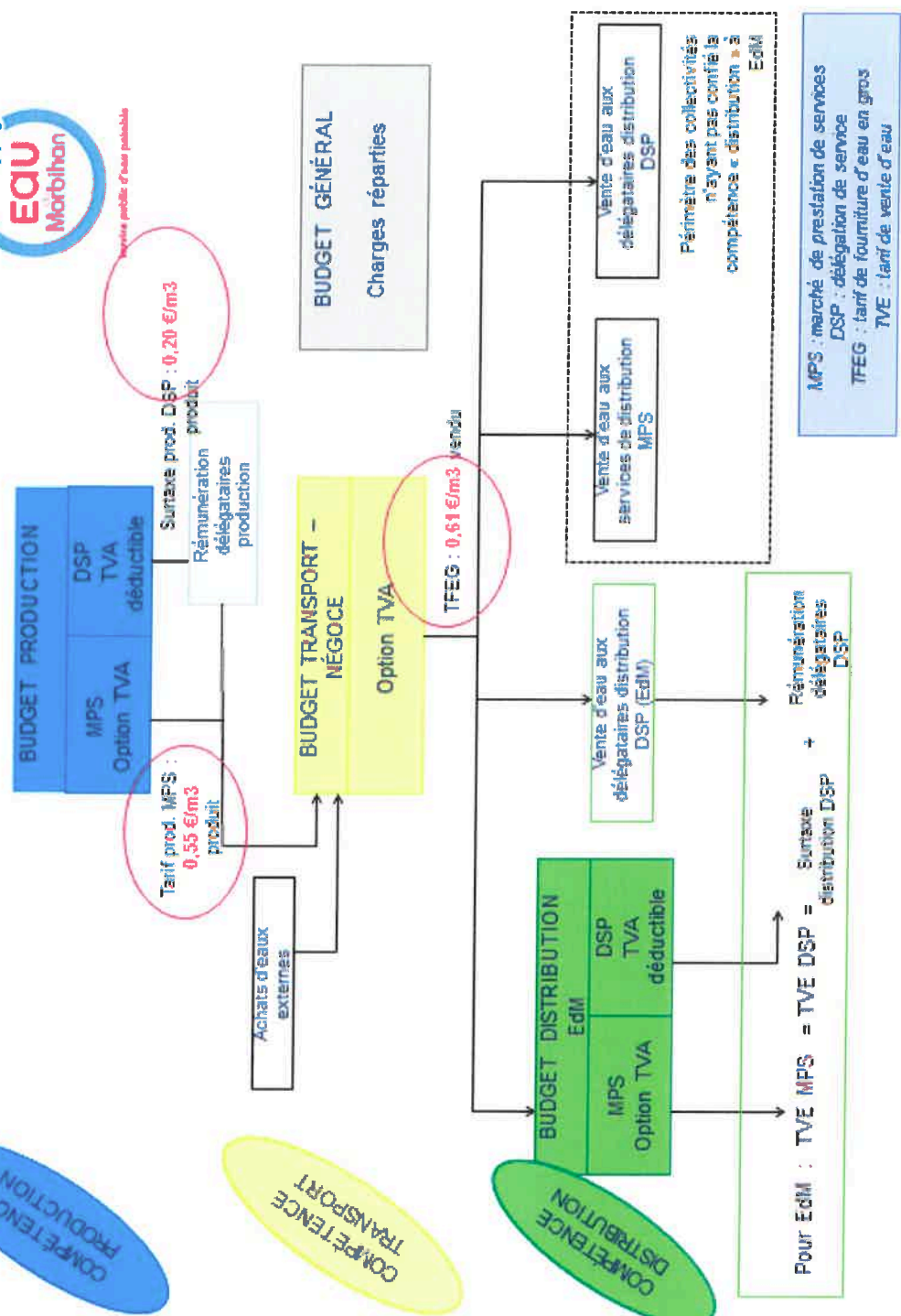
STRUCTURE BUDGÉTAIRE – DOB 2015



COMPÉTENCE PRODUCTION

COMPÉTENCE TRANSPORT

COMPÉTENCE DISTRIBUTION



ANNEXE2

Tarifs au 1er janvier 2015		CT Blavet Evel / Moustoir	CT Blavet Evel / Locminé	CT Auray- Belle Ile / CCBI	CT Ellé- Inam / Gourin	CT Ellé- Inam / Ellé	CT Ellé- Inam / Guiscriff	CT Ellé- Inam / Le Saint					
Désignation	Unité	CT Blavet Evel / Baud		CT Auray- Belle Ile / CCBI		CT Ellé- Inam / Gourin		CT Ellé- Inam / Ellé		CT Ellé- Inam / Guiscriff		CT Ellé- Inam / Le Saint	
		Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	19,42 €/an	52,58 €/an	15,64 €/an	56,36 €/an	37,00 €/an	35,00 €/an	23,12 €/an	48,88 €/an	15,37 €/an	56,63 €/an	33,44 €/an	38,56 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ /an)	m³	0,796 €/m³	0,754 €/m³	0,787 €/m³	0,763 €/m³	0,619 €/m³	0,931 €/m³	0,74 €/m³	0,81 €/m³	0,491 €/m³	1,059 €/m³	0,634 €/m³	0,916 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ /an)	m³	0,74 €/m³	0,81 €/m³	0,747 €/m³	0,803 €/m³	0,619 €/m³	0,931 €/m³	0,696 €/m³	0,854 €/m³	0,3246 €/m³	1,2254 €/m³	0,607 €/m³	0,943 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ /an)	m³	0,38 €/m³	0,81 €/m³	0,387 €/m³	0,803 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,358 €/m³	0,843 €/m³	0,027 €/m³	1,163 €/m³	0,25 €/m³	0,94 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ /an)	m³	0,402 €/m³	0,788 €/m³	0,393 €/m³	0,797 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,369 €/m³	0,821 €/m³	0,0479 €/m³	1,1421 €/m³	0,254 €/m³	0,936 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ /an)	m³	0,436 €/m³	0,754 €/m³	0,399 €/m³	0,791 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,261 €/m³	0,929 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ /an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	0,399 €/m³	0,791 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,264 €/m³	0,926 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ /an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	0,399 €/m³	0,791 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,267 €/m³	0,923 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ /an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	0,399 €/m³	0,791 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,274 €/m³	0,916 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ /an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	0,399 €/m³	0,791 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,274 €/m³	0,916 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ /an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	0,399 €/m³	0,791 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,274 €/m³	0,916 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ /an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	0,399 €/m³	0,791 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,274 €/m³	0,916 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ /an)	m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³
Vente en Gros	m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³
Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³		0,31 €/m³		0,31 €/m³		0,31 €/m³		0,31 €/m³		0,31 €/m³	
Taxes : taux de TVA	%	5,50%		5,50%		5,50%		5,50%		5,50%		5,50%	

Tarifs au 1er janvier 2016		CT Blavet Evel / Moustoir	CT Blavet Evel / Locminé	CT Auray- Belle Ile / CCBI	CT Ellé- Inam / Gourin	CT Ellé- Inam / Ellé	CT Ellé- Inam / Guiscriff	CT Ellé- Inam / Le Saint					
Désignation	Unité	CT Blavet Evel / Baud		CT Auray- Belle Ile / CCBI		CT Ellé- Inam / Gourin		CT Ellé- Inam / Ellé		CT Ellé- Inam / Guiscriff		CT Ellé- Inam / Le Saint	
		Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	20,40 €/an	52,60 €/an	16,38 €/an	56,62 €/an	37,90 €/an	35,10 €/an	24,12 €/an	48,88 €/an	16,18 €/an	56,82 €/an	34,36 €/an	38,64 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ /an)	m³	0,81 €/m³	0,75 €/m³	0,797 €/m³	0,763 €/m³	0,652 €/m³	0,908 €/m³	0,748 €/m³	0,812 €/m³	0,4985 €/m³	1,0605 €/m³	0,644 €/m³	0,916 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ /an)	m³	0,774 €/m³	0,806 €/m³	0,777 €/m³	0,803 €/m³	0,652 €/m³	0,908 €/m³	0,724 €/m³	0,856 €/m³	0,3528 €/m³	1,2274 €/m³	0,63 €/m³	0,95 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ /an)	m³	0,414 €/m³	0,806 €/m³	0,417 €/m³	0,803 €/m³	0,343 €/m³	0,908 €/m³	0,375 €/m³	0,845 €/m³	0,0552 €/m³	1,1856 €/m³	0,637 €/m³	0,943 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ /an)	m³	0,436 €/m³	0,784 €/m³	0,417 €/m³	0,803 €/m³	0,343 €/m³	0,908 €/m³	0,386 €/m³	0,834 €/m³	0,0761 €/m³	1,1439 €/m³	0,283 €/m³	0,94 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ /an)	m³	0,47 €/m³	0,75 €/m³	0,423 €/m³	0,797 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,397 €/m³	0,823 €/m³	0,4099 €/m³	0,8101 €/m³	0,287 €/m³	0,933 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ /an)	m³	0,492 €/m³	0,728 €/m³	0,423 €/m³	0,792 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,419 €/m³	0,801 €/m³	0,4099 €/m³	0,8101 €/m³	0,293 €/m³	0,927 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ /an)	m³	0,492 €/m³	0,728 €/m³	0,423 €/m³	0,792 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,419 €/m³	0,801 €/m³	0,4099 €/m³	0,8101 €/m³	0,293 €/m³	0,927 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ /an)	m³	0,492 €/m³	0,728 €/m³	0,423 €/m³	0,792 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,419 €/m³	0,801 €/m³	0,4099 €/m³	0,8101 €/m³	0,293 €/m³	0,927 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ /an)	m³	0,492 €/m³	0,728 €/m³	0,423 €/m³	0,792 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,419 €/m³	0,801 €/m³	0,4099 €/m³	0,8101 €/m³	0,293 €/m³	0,927 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ /an)	m³	0,492 €/m³	0,728 €/m³	0,423 €/m³	0,792 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,419 €/m³	0,801 €/m³	0,4099 €/m³	0,8101 €/m³	0,293 €/m³	0,927 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ /an)	m³	0,492 €/m³	0,728 €/m³	0,423 €/m³	0,792 €/m³	0,343 €/m³	0,877 €/m³	0,419 €/m³	0,801 €/m³	0,4099 €/m³	0,8101 €/m³	0,293 €/m³	0,927 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ /an)	m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³
Vente en Gros	m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³
Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³		0,30 €/m³		0,30 €/m³		0,30 €/m³		0,30 €/m³		0,30 €/m³	
Taxes : taux de TVA	%	5,50%		5,50%		5,50%		5,50%		5,50%		5,50%	

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le 29/06/2016
 1572-20160624-CS_2016_042-DE

Tarifs au 1er janvier 2015	CT Scorff mont / Guéméné		CT Oust Moyen / CC Josselin		CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay		CT Oust moyen / Réguiny		CT Oust aval / BVO		CT Oust aval / Roc-Saint André		CT Oust aval / Sérent- Lizio	
	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	35,74 €/an	36,26 €/an	35,62 €/an	36,38 €/an	72,00 €/an	51,46 €/an	20,54 €/an	56,39 €/an	15,61 €/an	18,55 €/an	53,45 €/an	27,05 €/an	44,95 €/an	
Tranche de 0 à 30 m³ /an)	0,227 €/m³	1,323 €/m³	0,747 €/m³	0,8029 €/m³	1,55 €/an	0,796 €/m³	0,796 €/m³	0,9709 €/m³	0,5791 €/m³	0,677 €/m³	0,873 €/m³	0,639 €/m³	0,911 €/m³	
Tranche de 30 à 100 m³ /an)	0,227 €/m³	1,323 €/m³	0,4126 €/m³	1,1374 €/m³	1,55 €/an	0,751 €/m³	0,799 €/m³	0,9935 €/m³	0,5565 €/m³	0,545 €/m³	1,005 €/m³	0,527 €/m³	1,023 €/m³	
Tranche de 100 à 500 m³ /an)	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,0644 €/m³	1,1256 €/m³	1,19 €/an	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,9822 €/m³	0,5565 €/m³	0,185 €/m³	1,005 €/m³	0,527 €/m³	1,023 €/m³	
Tranche de 500 à 1 000 m³ /an)	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,0644 €/m³	1,1256 €/m³	1,19 €/an	0,414 €/m³	0,776 €/m³	0,9596 €/m³	0,2304 €/m³	0,185 €/m³	1,005 €/m³	0,212 €/m³	0,978 €/m³	
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ /an)	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,1465 €/m³	1,0435 €/m³	1,19 €/an	0,414 €/m³	0,776 €/m³	0,9596 €/m³	0,2304 €/m³	0,185 €/m³	1,005 €/m³	0,212 €/m³	0,978 €/m³	
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ /an)	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,2287 €/m³	0,9613 €/m³	1,19 €/an	0,425 €/m³	0,765 €/m³	0,9596 €/m³	0,2304 €/m³	0,185 €/m³	1,005 €/m³	0,223 €/m³	0,967 €/m³	
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ /an)	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,3225 €/m³	0,8675 €/m³	1,19 €/an	0,425 €/m³	0,765 €/m³	0,9596 €/m³	0,2304 €/m³	0,185 €/m³	1,005 €/m³	0,223 €/m³	0,967 €/m³	
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ /an)	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,346 €/m³	0,844 €/m³	1,19 €/an	0,436 €/m³	0,754 €/m³	0,9371 €/m³	0,2529 €/m³	0,229 €/m³	0,983 €/m³	0,245 €/m³	0,945 €/m³	
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ /an)	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,4164 €/m³	0,7736 €/m³	1,19 €/an	0,436 €/m³	0,754 €/m³	0,9371 €/m³	0,2529 €/m³	0,229 €/m³	0,983 €/m³	0,245 €/m³	0,945 €/m³	
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ /an)	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,4164 €/m³	0,7736 €/m³	1,19 €/an	0,436 €/m³	0,754 €/m³	0,9371 €/m³	0,2529 €/m³	0,229 €/m³	0,983 €/m³	0,245 €/m³	0,945 €/m³	
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ /an)	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,4164 €/m³	0,7736 €/m³	1,19 €/an	0,436 €/m³	0,754 €/m³	0,9371 €/m³	0,2529 €/m³	0,229 €/m³	0,983 €/m³	0,245 €/m³	0,945 €/m³	
Tranche au-dessus de 100 000 m³ /an)	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,313 €/m³	0,877 €/m³	
Vente en Gros														
Redevance pollution domestique														
Taxes : taux de TVA														
	0,31 €/m³													
	5,50%													

Tarifs au 1er janvier 2016	CT Scorff mont / Guéméné		CT Oust Moyen / CC Josselin		CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay		CT Oust moyen / Réguiny		CT Oust aval / BVO		CT Oust aval / Roc Saint André		CT Oust aval / Sérent- Lizio	
	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	36,60 €/an	36,40 €/an	36,69 €/an	36,31 €/an	73,00 €/an	51,48 €/an	21,52 €/an	56,27 €/an	16,73 €/an	19,51 €/an	53,49 €/an	28,21 €/an	44,79 €/an	
Tranche de 0 à 30 m³ /an)	0,252 €/m³	1,308 €/m³	0,741 €/m³	0,8192 €/m³	1,56 €/an	0,806 €/m³	0,806 €/m³	0,982 €/m³	0,598 €/m³	0,687 €/m³	0,873 €/m³	0,65 €/m³	0,91 €/m³	
Tranche de 30 à 100 m³ /an)	0,252 €/m³	1,308 €/m³	0,427 €/m³	1,153 €/m³	1,58 €/an	0,781 €/m³	0,799 €/m³	0,9845 €/m³	0,5955 €/m³	0,574 €/m³	1,006 €/m³	0,558 €/m³	1,022 €/m³	
Tranche de 100 à 500 m³ /an)	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,079 €/m³	1,1413 €/m³	1,22 €/an	0,444 €/m³	0,799 €/m³	0,9845 €/m³	0,5955 €/m³	0,574 €/m³	1,006 €/m³	0,558 €/m³	1,022 €/m³	
Tranche de 500 à 1 000 m³ /an)	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,079 €/m³	1,1413 €/m³	1,22 €/an	0,444 €/m³	0,799 €/m³	0,9845 €/m³	0,5955 €/m³	0,574 €/m³	1,006 €/m³	0,558 €/m³	1,022 €/m³	
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ /an)	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,161 €/m³	1,0593 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,776 €/m³	0,9507 €/m³	0,2693 €/m³	0,214 €/m³	1,006 €/m³	0,242 €/m³	0,978 €/m³	
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ /an)	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,243 €/m³	0,9773 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,765 €/m³	0,9507 €/m³	0,2693 €/m³	0,214 €/m³	1,006 €/m³	0,242 €/m³	0,978 €/m³	
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ /an)	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,336 €/m³	0,8836 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,765 €/m³	0,9507 €/m³	0,2693 €/m³	0,214 €/m³	1,006 €/m³	0,242 €/m³	0,978 €/m³	
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ /an)	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,36 €/m³	0,8602 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,765 €/m³	0,9507 €/m³	0,2693 €/m³	0,214 €/m³	1,006 €/m³	0,242 €/m³	0,978 €/m³	
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ /an)	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,43 €/m³	0,7999 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,765 €/m³	0,9507 €/m³	0,2693 €/m³	0,214 €/m³	1,006 €/m³	0,242 €/m³	0,978 €/m³	
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ /an)	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,43 €/m³	0,7999 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,765 €/m³	0,9507 €/m³	0,2693 €/m³	0,214 €/m³	1,006 €/m³	0,242 €/m³	0,978 €/m³	
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ /an)	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,43 €/m³	0,7999 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,765 €/m³	0,9507 €/m³	0,2693 €/m³	0,214 €/m³	1,006 €/m³	0,242 €/m³	0,978 €/m³	
Tranche au-dessus de 100 000 m³ /an)	0,005 €/m³	1,215 €/m³	0,43 €/m³	0,7999 €/m³	1,22 €/an	0,455 €/m³	0,765 €/m³	0,9507 €/m³	0,2693 €/m³	0,214 €/m³	1,006 €/m³	0,242 €/m³	0,978 €/m³	
Vente en Gros	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,313 €/m³	0,877 €/m³	
Redevance pollution domestique														
Taxes : taux de TVA														
	0,30 €/m³													
	5,50%													

Tarifs au 1er janvier 2015						
Désignation	CT Aff / Guer	CT Aff / SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	CT Muzillac / Muzillac	CT Muzillac / La Roche Bernard	CT Blavet Océan / Hennebont
	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	72,00 €/an	72,00 €/an	72,00 €/an	72,00 €/an	72,00 €/an	42,68 €/an
Tranche de 0 à 30 m ³ /an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	0,576 €/m ³
Tranche de 30 à 100 m ³ /an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	0,974 €/m ³
Tranche de 100 à 500 m ³ /an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,1968 €/m ³
Tranche de 500 à 1 000 m ³ /an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,1968 €/m ³
Tranche de 1 000 à 3 000 m ³ /an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,1499 €/m ³
Tranche de 3 000 à 6 000 m ³ /an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,1499 €/m ³
Tranche de 6 000 à 12 000 m ³ /an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,1499 €/m ³
Tranche de 12 000 à 24 000 m ³ /an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,0913 €/m ³
Tranche de 24 000 à 48 000 m ³ /an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,0913 €/m ³
Tranche de 48 000 à 75 000 m ³ /an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,0326 €/m ³
Tranche de 75 000 à 100 000 m ³ /an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,0326 €/m ³
Tranche au-dessus de 100 000 m ³ /an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,0326 €/m ³
Vente en Gros	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/m ³

Redevance pollution domestique	0,31 €/m ³
Taxes : taux de TVA	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2016						
Désignation	CT Aff / Guer	CT Aff / SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint	CT Muzillac / Muzillac	CT Muzillac / La Roche Bernard	CT Blavet Océan / Hennebont
	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	73,00 €/an	73,00 €/an	73,00 €/an	73,00 €/an	73,00 €/an	43,73 €/an
Tranche de 0 à 30 m ³ /an	1,56 €/an	1,56 €/an	1,56 €/an	1,56 €/an	1,56 €/an	0,5909 €/m ³
Tranche de 30 à 100 m ³ /an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	0,9691 €/m ³
Tranche de 100 à 500 m ³ /an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,1916 €/m ³
Tranche de 500 à 1 000 m ³ /an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,1916 €/m ³
Tranche de 1 000 à 3 000 m ³ /an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,1447 €/m ³
Tranche de 3 000 à 6 000 m ³ /an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,1447 €/m ³
Tranche de 6 000 à 12 000 m ³ /an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,1447 €/m ³
Tranche de 12 000 à 24 000 m ³ /an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,0862 €/m ³
Tranche de 24 000 à 48 000 m ³ /an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,0862 €/m ³
Tranche de 48 000 à 75 000 m ³ /an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,0277 €/m ³
Tranche de 75 000 à 100 000 m ³ /an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,0277 €/m ³
Tranche au-dessus de 100 000 m ³ /an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,22 €/an	1,0277 €/m ³
Vente en Gros	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/m ³

Redevance pollution domestique	0,30 €/m ³
Taxes : taux de TVA	5,50%

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le **29 JUIN 2016**

ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_042-DE

ANNEXE 3

2015	CT Blavet Evel / Baud	CT Blavet Evel / Moustoir	CT Blavet Evel / Lominé	CT Auray- Belle Ile / CCBI	CT Blavet Océan / CCBO	CT Blavet Océan / Trévidel	CT Ellé- Inam / Ellé	CT Ellé- Inam / Gourin	CT Ellé- Inam / Guiscriff	CT Ellé- Inam / Le Sajnt	CT Scorff amont / Guémené
Plan de réseaux	15 points	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Inventaire des réseaux	30 points	30	30	30	30	30	30	29	30	30	30
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des	1 à 5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points	75	75	75	75	65	50	75	55	75	70
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	0	10	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	0	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	10	10	10	10	0	0	10	0	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	5	5	5	5	0	5	5	5	0	0
TOTAL	120	120	120	120	110	95	120	99	120	115	115

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

29 JUN 2016

2015	CT Oust Moyen / CC Josselin	CT Oust moyen / Saint Jean	CT Oust moyen / Réguigny	CT Oust aval / BVD	CT Oust aval / Roc Saint André	CT Oust aval / Sérent- Uzio	CT Aff / Guerr	Attiché le / SIAPP ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_042-DE	CT Saint Jacut / SIAPP Saint Jacut	CT Muzillac / CS_2016_042-DE	La Roche Beaucourt
Plan de réseaux	15 points	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Inventaire des réseaux	30 points	30	30	30	30	30	30	28	28	28	28
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1 à 5	5	5	5	5	5	5	3	3	3	3
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points	70	75	75	75	75	75	65	65	65	65
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	0	0	0	0
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5
TOTAL	120	115	120	120	120	120	120	108	108	108	108

ANNEXE 4

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le **29 JUIN 2016**
 ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_042-DE

Collège territorial	Intitulé du marché	Titulaire	Montant H.T.	Date de notification
AFF	Maitrise d'œuvre pour la réalisation d'un surpresseur au réservoir de Kerbiguet à Guer	ARTELIA	17 640,00 €	07/09/2015
AFF	Programme 2015 CT AFF	SATEC	397 875,00 €	30/06/2015
AURAY BELLE ILE	MAC 2015-2017 BELLE ILE	CISE TP	Mini 65000/Maxi 190000	22/06/2015
BLAVET EVEL	MAC 2015-2017 Collège Blavet Evel	SBCEA	Mini 120 000-Maxi 340000	24/04/2015
BLAVET EVEL	Programme 2015 Collège Blavet Evel	SBCEA AUDIO	573 983,50 €	12/06/2015
BLAVET OCEAN	MOE MAC 2016-2018 CT BLAVET OCEAN	Cabinet BOURGOIS	18 450,00 €	31/10/2015
BLAVET OCEAN	MOE programme 2016-2018 CT BLAVET OCEAN	Cabinet BOURGOIS	34 020,00 €	31/10/2015
ELLE INAM	Programme 2015 CT ELLE INAM	TRAOUEN/TOULGOAT	426 752,00 €	11/05/2015
ELLE INAM	MOE surpresseur et réseau sécurisation Ploërdut-St Tugdual	ARTELIA	24 500,00 €	21/09/2015
MUZILLAC	Programme 2015 - Collège de Muzillac	DEHE TP	289 925,00 €	01/06/2015
MUZILLAC	MAC 2015-2017 -Collège de Muzillac	COCA ATLANTIQUE	Mini 60000 € et Maxi 170000 €	13/04/2015
OUST AVAL	Programme 2015 Roc Saint André - RD 4	COCA ATLANTIQUE	124 791,00 €	17/03/2015
OUST AVAL	Programme 2015 OUST AVAL	COCA ATLANTIQUE / SEEG	449 939,00 €	03/06/2015
OUST AVAL	MAC 2015-2017 -Collège del'Oust Aval	SOGEA SEEG	Mini 65000-Maxi 190000	05/06/2015
OUST MOYEN	MAC 2015-2017 -Collège Oust Moyen	DLE	Mini 65000-Maxi 190000	05/05/2015
OUST MOYEN	Programme 2015 Collège Oust Moyen	SBCEA AUDIO	454 940,00 €	12/06/2015
SAINT-JACUT	Programme 2015 Saint Jacut	CISE TP	398 948,65 €	08/06/2015
SAINT-JACUT	MOE MAC 2016-2018 CT SAINT JACUT	Cabinet BOURGOIS	26 700,00 €	10/11/2015
SAINT-JACUT	MOE Pprogrammes 2016-2018 CT SAINT JACUT	Cabinet BOURGOIS	44 100,00 €	10/11/2015
SCORFF AMONT	MAC 2015-2017 Collège Scorff Amont	SBCEA	Mini 25000-Maxi 50000	24/04/2015
SCORFF AMONT	Programme 2015 Collège Scorff Amont	SBCEA	106 750,00 €	01/06/2015



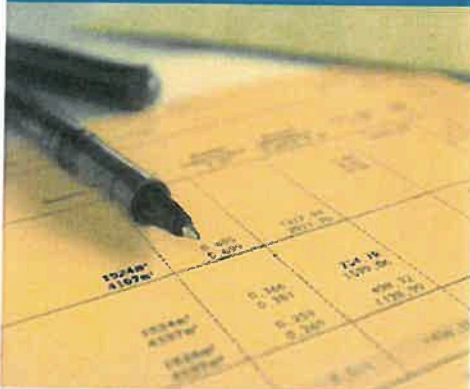
NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe

L'article 171 de la loi relative à l'article L. 2224-5 du C.G.C.T. lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et d'assainissement, le note établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances. Rappelant que la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'investissement.



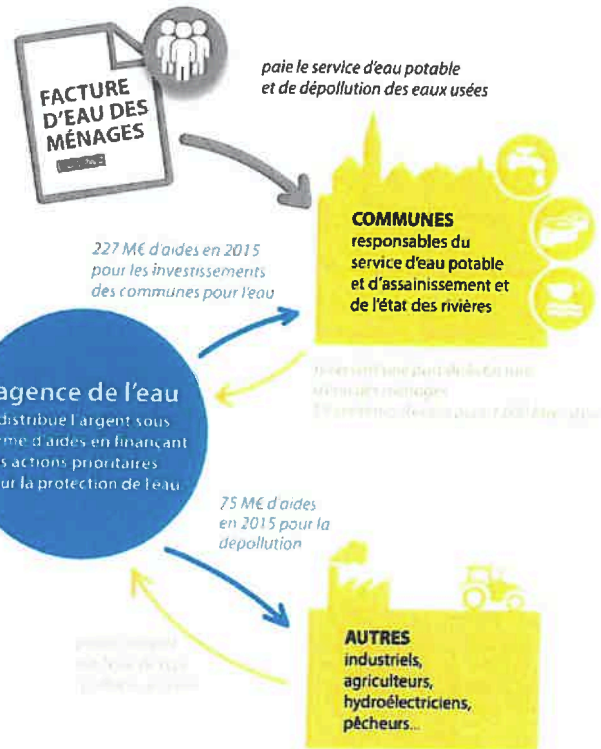
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,88 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 466 euros par an et une mensualité de 39 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 14 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr
www.prenons-soin-de-leau.fr



COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2015 ?

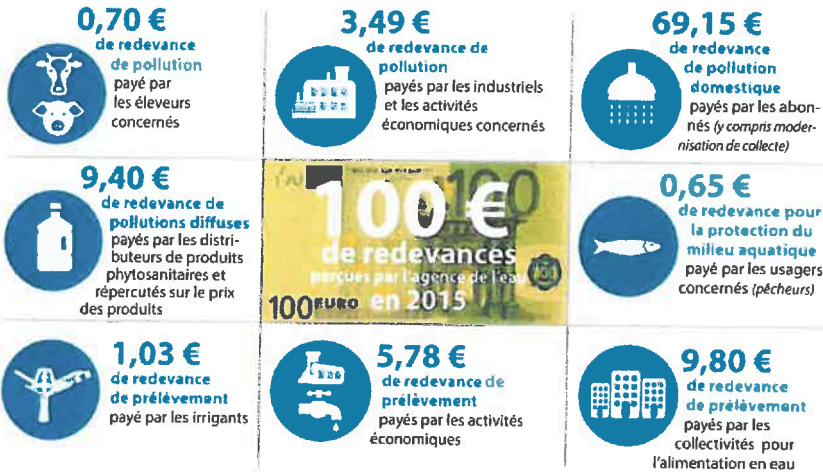
L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 14 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 363 millions d'euros dont 286 millions en provenance de la facture d'eau en diminution de 5 % par rapport à 2013.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB

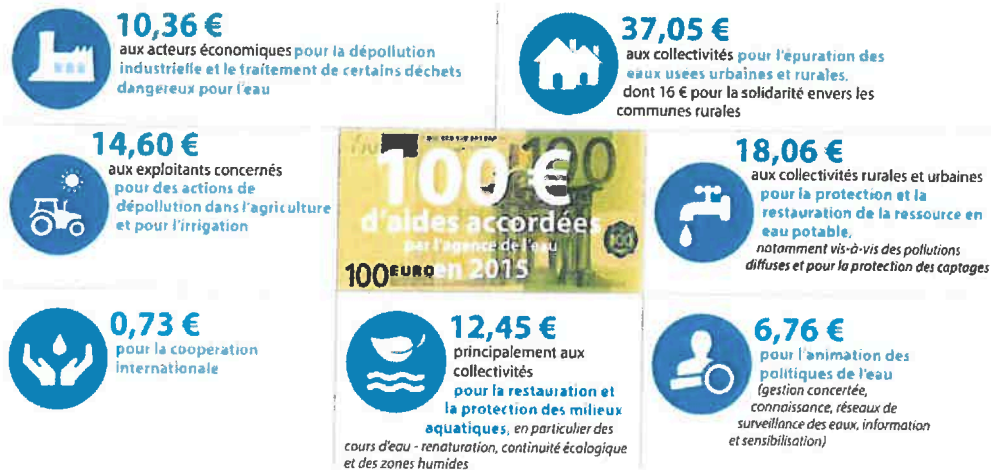


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2015

Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- l'agence finance un diagnostic individuel ou un accompagnement auprès de 4 200 exploitations agricoles pour réduire les pollutions

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- plus de 2 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et les performances des stations d'épuration
- l'agence finance également la réhabilitation de 2 600 installations d'assainissement non collectif
- 351 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales
- en agriculture, 49 nouvelles exploitations s'équipent pour extraire et exporter 7 622 tonnes de phosphore en dehors des bassins versants sensibles à l'eutrophisation

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 820 km de cours d'eau sont restaurés et 2 053 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau
- 204 ouvrages sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau
- 3 955 hectares de zones humides sont restaurés ou acquis

Pour préserver les ressources

- 92 % des captages prioritaires identifiés précédemment bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- 271 actions sont financées auprès des communes pour réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- 123 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires
- 38 chantiers de carénage s'engagent avec l'aide de l'agence pour réduire leur pollution

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence soutient 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 84 % du territoire
- pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elle finance l'animation de 362 contrats territoriaux qui couvrent 77 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- ici, avec les communes rurales : en 2015 l'agence de l'eau leur apporte 106 millions d'euros pour réaliser leurs projets pour l'épuration et l'eau potable
- ailleurs, pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, l'agence soutient 52 projets qui bénéficient à 227 000 habitants



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le **29 JUIN 2016**

ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_042-DE

Délégation Armor Finistère
Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire Bretagne
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr
www.eau-loire-bretagne.fr
& www.prenons-son-de-leau.fr

Délégation Centre Loire
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Ouest atlantique
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou Limousin
7 rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'Etat (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec six délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Le Mans, Nantes et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur ordiphone et tablette

NOUVEAUTÉ 2016 QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?



Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un ordiphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement

Flashez directement le QRCode

L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



LES AGENCES DE L'EAU

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERMUNICIPAL
EXTRAJURIDICTIONNEL DE DROIT PUBLIC

